



DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 16 pour les n° 1 & 2 – 17 à partir du n° 3

NOMBRE DE VOTANTS : 22 pour les n° 1 & 2 – 23 à partir du n° 3

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 septembre, s'est assemblé à la Mairie de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

**PRESENTS :**

Messieurs ALLEMAND – DUCOUT – BEYRAND - CELAN – CHIBRAC - DARNAUDERY – GARRIGOU – LANGLOIS - MANO – PROUILHAC – SEYVE - ZGAINSKI  
Mesdames BOUSSEAU – FERRARO – HANRAS – PENY – REMIGI

**ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames MANDRON - GUILY

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame BINET à Monsieur CELAN  
Madame CREANT à Monsieur SEYVE  
Monsieur EBRARD à Monsieur ALLEMAND  
Madame ROUSSEL à Monsieur MANO  
Madame LARJAUD à Monsieur GARRIGOU  
Monsieur PUJO à Monsieur DUCOUT

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur LANGLOIS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur LANGLOIS qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 1.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Président expose,

Il y a lieu de procéder à une modification du budget primitif 2018 afin d'ajuster les crédits de dépenses en section de fonctionnement des chapitres 011 (charges à caractère général) et 014 (atténuations de produits) et de dégager un prélèvement supplémentaire de 745 000 € en faveur de la section d'investissement.

Cet abondement supplémentaire permettant de compléter le financement de la dotation en bacs de collecte dans le cadre du projet de conteneurisation.

La décision modificative n° 1 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

DEPENSES NOUVELLES				RECETTES NOUVELLES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21		Immobilisations corporellés	745 000,00	021		Virement de la section de fonctionnement	745 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	745 000,00		021	Virement de la section de fonctionnement	745 000,00
TOTAL			745 000,00	TOTAL			745 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé	Montant	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011		Charges à caractère général	35 000,00				
	60622	Carburants	6 000,00				
	60633	Fournitures de voirie	8 000,00				
	6227	Frais de contentieux	5 000,00				
	6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00				
	6281	Concours divers (cotisations)	13 500,00				
014		Atténuations de produits	-780 000,00				
	73922	Dotation de solidarité communautaire	-700 000,00				
	73925	Fonds de péréquation des ressources communales	-80 000,00				
023		Virement à la section d'investissement	745 000,00				
	023	Virement à la section d'investissement	745 000,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Section d'Investissement : 745 000,00 €

Section de Fonctionnement : 0,00 €

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- o adopte les propositions du Président.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 2.

**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – REPARTITION 2018**

Monsieur le Président expose,

L'évolution des produits de la fiscalité économique en 2018 (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée), les rôles supplémentaires reçus au mois de mai 2018 et les marges du budget 2018 permettent de reverser aux Communes membres un montant de 2 083 600 €.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il vous est proposé de répartir pour 2018 une dotation de solidarité communautaire entre les Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac de la manière suivante, en veillant à ce que le montant du prélèvement FPIC de l'année 2018 soit couvert par la dotation et en s'assurant que les Communes ne subissent pas une baisse de dotation par rapport à l'année 2017 :

- chaque Commune membre se voit attribuer 50% de l'évolution nette du produit fiscal (CFE et CVAE),

- le solde est réparti en fonction de la population, de l'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et de l'écart du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'ensemble intercommunal.

→ Canéjan	:	315 600 €
→ Cestas	:	1 311 000 €
→ Saint Jean d'Illac	:	457 000 €

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- décide de répartir la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2018, d'un montant global de 2 083 600 €, comme suit :

→ Canéjan	:	315 600 €
→ Cestas	:	1 311 000 €
→ Saint Jean d'Illac	:	457 000 €
- décide dit que la présente délibération sera notifiée à chaque Commune membre.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 3.

**OBJET : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - EXONÉRATION  
2019 - AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Pour l'année 2019, il vous est proposé d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les établissements suivants qui en ont fait la demande et qui justifient d'un contrat de ramassage des déchets ménagers propre à leur entreprise :

COMMUNE DE CANEJAN

- BOIRON – Z.A. du Courneau 8 avenue de Guitayne
- SCI NEFLIER - rue Thomas Edison
- VOLTANIA - 4 rue Nully de Harcourt
- UNIKALO - Z.I. de l'Hippodrome avenue du Meilleur Ouvrier de France

COMMUNE DE CESTAS

- ACE HOTEL 6 Aire de Bordeaux Cestas A 63
- ALDI - Z.A. Pot au Pin – Lieu-dit Cruque Pignon
- AQUITAINE CUISINE – 26 et 28 bis avenue de Verdun
- ANTALIS SENART 4 chemin Bellemer
- AUXANDRE (Bistro du Marché) – 8 avenue de Verdun
- AUXANDRE INTERMARCHE - 8 avenue de Verdun
- BATILAND – BAGNERES BOIS - 10 avenue Pascal Bagnères
- BATILAND – MATERIAUX BAGNERES – 12 avenue Pascal Bagnères
- BEAUTY SUCCÈS - 8 avenue de Verdun
- BRICOMARCHE - 8 avenue de Verdun
- BORDEAUX CESTAS DE RESTAURATION - Aire de Bordeaux Cestas A63
- CONSERVES FINES H. PIQUET - 61 avenue Jean Moulin
- COURTEPAILLE CESTAS - Aire de Bordeaux Cestas A63
- CSI – Z.I. Auguste III – 4 chemin des Arrestieux
- DECATHLON – Route de Saucats
- D'OR EN HEURE - 8 avenue de Verdun
- ESPRIT FITNESS – 26 et 28 bis avenue de Verdun
- ETABLISSEMENT DUCASSE BUZET - 15 chemin Lou Tribail
- FABIO SALSA COIFFURE - 8 avenue de Verdun
- GENERALE D'OPTIQUE – 26 et 28 bis avenue de Verdun
- GIFI - 4 avenue de Verdun
- INFINITY – 8 avenue de Verdun
- KEROZENE AVITEX - 8 avenue de Verdun
- K STORES - 26 et 28 bis avenue de Verdun
- LA FLEUR AU QUOTIDIEN – 8 avenue de Verdun
- LEO RESTO - Aire de Bordeaux Cestas A63
- LOUNA BLUE - 8 avenue de Verdun
- NETTO SAS JALEXANE - 8 avenue de Verdun
- OPTIC 2000 - 8 avenue de Verdun

- PHARMACIE GAZINET NORD - 8 avenue de Verdun
- PIZZA CLARA – 8 avenue de Verdun
- RIPOST - 8 avenue de Verdun
- PRESSING SARL GAZI'NET - 8 avenue de Verdun
- SARL LEGLISE Robert - 13 chemin Lou Tribail
- SCASO - Z.I. de Toctoucau 65 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- SERVICE MINUTE - 8 avenue de Verdun
- STATION ROADY – SAS GEORIEL – 8 avenue de Verdun
- GRAIN DE BLE – 8 avenue de Verdun
- SUPER U - 1 Centre Commercial Les Boutiques
- TELEPHONE NOLEAU - 8 avenue de Verdun

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC

- BATILAND – BAGNERES BOIS - 40 avenue du Duc de Lorge
- CASINO – avenue Jean Jacques Rousseau
- GIFI - route de Bordeaux
- LIDL – avenue de Bordeaux
- PATAPAIN – 48 chemin du Baron
- QUERANDEAU BOIS – 1961 avenue de Pierroton

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 22 voix POUR et une ABSTENTION (M. PUJO)

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- décide d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2019, les établissements ci-dessus énumérés,
- charge le Président de notifier la présente délibération aux services fiscaux,
- charge le Président d'afficher la liste des établissements exonérés à la Mairie de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 4.

**OBJET : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES - EXONÉRATION 2019 EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES - AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Les dispositions des 3, 3 bis et 4 de l'article 1464 A du Code Général des Impôts permettent à notre Communauté de Communes, d'exonérer partiellement ou totalement de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les établissements de spectacles cinématographiques répondant à certaines conditions.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de Cotisation Foncière des Entreprises en application de la délibération d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation pour sa fraction taxée au profit de l'EPCI.

Lorsque l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises est partielle, l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'applique dans la même proportion.

Il vous est donc proposé d'exonérer à 100 % de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2019, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1464 A et 1586 nonies,

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence,
- o fixe le taux de l'exonération à 100 % pour l'année 2019,
- o charge le Président de notifier cette décision aux services fiscaux.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 5.

**OBJET : GESTION DE LA PEPINIÈRE D'ENTREPRISES – FIXATION DES  
LOYERS ET SIGNATURE DES CONVENTIONS - AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

L'association Bordeaux Productic a géré la pépinière d'entreprises construite par la Commune de Cestas en 1989, avec pour principaux objectifs l'hébergement et l'accompagnement de jeunes entreprises en menant des actions de formation, de rencontre inter/entreprises, d'ateliers de partage d'expériences, de conférence débat autour de la création et du développement des entreprises.

L'animatrice de l'association a pris sa retraite. Il est proposé à la Communauté de Communes qui dispose de la compétence « développement économique et emploi », de pérenniser cet outil qui a prouvé son efficacité et son dynamisme pour les jeunes entreprises, tout en modifiant son système de gestion.

L'association Bordeaux Productic ayant décidé de se dissoudre, il est proposé que la Communauté de Communes reprenne en direct la gestion de la pépinière d'entreprises.

A cette fin, il convient de :

- créer un Comité de pilotage, comprenant l'ensemble des élus composant la Commission Développement Economique de la Communauté de Communes, deux représentants des entreprises présentes sur le site ainsi que quatre représentants du Club des Entreprises Cestas-Canéjan.

Ce comité de pilotage aura pour mission de valider les dossiers des créateurs qui souhaitent occuper un local dans la pépinière et de définir la politique générale d'animation et de fonctionnement de l'outil,

- autoriser le Président à signer les conventions d'occupation avec les entreprises selon la typologie suivante :

- o entreprises hébergées en pépinière,
- o entreprises hébergées en hôtel d'entreprises,
- o entreprises domiciliées et bénéficiant d'une boîte aux lettres, de l'accès à l'espace de co-working et aux salles de réunion,
- o entreprises utilisant l'espace de « co-working » et les salles de réunion

- fixer le montant de la redevance de location des locaux et des charges locatives y afférentes comme indiqué ci-après. Pour les entreprises hébergées en pépinière, une participation complémentaire sera facturée pour l'accompagnement tel que défini dans la norme NF régissant les pépinières d'entreprises :

- **Entreprises hébergées en Pépinière d'entreprises :**  
**La facturation mensuelle comprend obligatoirement le 1+2**

**1- L'hébergement :**

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
87€ HT/m <sup>2</sup> /an	95€ HT/m <sup>2</sup> /an	103€ HT/m <sup>2</sup> /an	115€ HT/m <sup>2</sup> /an

**2- Forfait services, accompagnement et formation :**

Avec l'animateur du développement économique et des intervenants extérieurs : Accompagnement/conseil, animation et actions de formation, suivis individualisés, appuis personnalisés (participation aux frais pédagogiques et d'intendance des actions collectives et individuelles...	70 € HT / par mois / par personne
---	-----------------------------------

- **Entreprises hébergées en Atelier/entrepôt :**

Local avec porte extérieure exclusivement réservé à un atelier ou du stockage	39 € HT/m <sup>2</sup> /an
---	----------------------------

- **Entreprises hébergées en Hôtel d'Entreprises :**

Hébergement	130 € HT/m <sup>2</sup> /an
Option : forfait services, accompagnement et formation	70 € HT / par mois

- **Entreprises utilisant seulement l'espace de co-working :**

Utilisation temporaire d'un espace ouvert partagé, accès aux salles de réunion	55 € HT/mois ou 20 € HT / jour
Option : forfait services, accompagnement et formation	Voir tarif point n°2

- **Entreprises domiciliées et utilisant une boîte aux lettres, l'espace de co-working et les espaces communs :**

Siège social, boîte postale, espace de co-working et espaces communs	90 € HT/mois
--	--------------

**Provisions sur charges (refacturation énergie, eau, TEOM, entretien des parties communes):** au prorata de la surface des locaux occupés par les entreprises. Elles seront facturées mensuellement et feront l'objet d'un état annuel qui sera remis aux différents utilisateurs.

Chaque local étant équipé pour recevoir une connexion internet, l'abonnement internet sera souscrit par les entreprises auprès de l'opérateur de leur choix et restera à leur charge. Chaque entreprise a la charge de l'entretien courant du local qu'elle loue.

- acter le principe de l'appel à candidature et du recrutement d'un « animateur du développement économique » dont la mission sera l'accompagnement des entreprises hébergées en pépinière, l'animation et les actions de formation, mais également les relations



avec les acteurs de développement économique des 3 Communes de la Communauté de Communes ainsi que le lien avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion et les demandeurs d'emploi. Il sera également chargé du suivi administratif de la structure.

- autoriser le Vice-Président, Maire de Canéjan à signer une convention d'occupation des locaux avec la Ville de Cestas en fixant le montant de la redevance à 36 000 € par an (indexée à l'indice INSEE des loyers commerciaux), avec un prorata temporis.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 21 voix POUR (Monsieur DUCOUT ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o se prononce favorablement pour la gestion directe de la pépinière d'entreprises selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- o adopte les tarifs de mise à disposition des locaux de la pépinière d'entreprises et autorise la signature avec les entreprises de conventions en fonction de la typologie de l'occupation,
- o autorise le Vice-Président, Maire de Canéjan à signer une convention avec la ville de Cestas moyennant une redevance annuelle telle que définie ci-dessus,
- o dit que le recrutement d'un « animateur du développement économique » interviendra dans les conditions définies par les textes réglementant la fonction publique territoriale.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 6.

**OBJET : CLUB DES ENTREPRISES DE CESTAS/CANEJAN - SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT POUR 2018 – AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Le club des Entreprises de Cestas/Canéjan (CE2C) participe au développement et à la promotion du tissu économique local. Dans cet objectif, il a organisé de nouveaux événements contribuant à la dynamique territoriale : forum de l'emploi et salon des entreprises.

Ces deux manifestations ont rencontré un large succès.

Le club continue également à organiser des rencontres, des visites et des ateliers dans le but d'aider les entreprises :

- à rompre leur isolement,
- à s'informer,
- à étendre leur réseau.

Considérant l'intérêt présenté par les activités du Club des entreprises et au vu de leur budget prévisionnel, il vous est proposé de lui verser une subvention de 6 000 € pour l'année 2018.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o autorise le versement d'une subvention de 6 000 € au Club des Entreprises de Cestas/Canéjan au titre de l'année 2018.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 7.

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU COURNEAU I – VENTE D'UN TERRAIN A  
PROMOSITES – SUBSTITUTION DE L'ACQUEREUR – SIGNATURE DE L'ACTE  
AUTHENTIQUE - AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

Par délibérations n° 1/6 du 27 mars 2017 et n° 2/27 du 10 avril 2017, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'une promesse de vente avec PROMOSITES pour la cession du lot 40 de 1 003 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités du Courneau I.

PROMOSITES nous a fait part de sa substitution par la Société civile immobilière CURNINVEST sise 3 avenue de la Madeleine à Gradignan.

Il vous est proposé de signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir avec CURNINVEST.

Les modalités de la transaction prévues par les délibérations précitées restent inchangées.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire précitées, autorisant la vente de ce terrain,

Vu l'avis des Domaines du 22 mars 2017

Considérant la demande de PROMOSITES de sa substitution par CURNINVEST,

- o fait siennes les conclusions du rapporteur,
- o émet un avis favorable à la demande de substitution de PROMOSITES par CURNINVEST,
- o autorise la vente du lot n° 40 d'une superficie de 1 003 m<sup>2</sup> sur le Parc d'Activités du Courneau I à CURNINVEST pour un prix de vente HT de 34 884.34 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 5 235.66 €, soit un prix TTC de 40 120 €,
- o autorise le Président à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître MASSIE, DELPERIER et BALLADE, notaires associés à Gradignan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 -  
DÉLIBÉRATION N° 4 / 8.

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE POT AU PIN – ACQUISITION DE TERRAINS  
AUX CONSORTS LETIERCE – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE -  
AUTORISATION**

Monsieur le Président expose,

Depuis de très nombreuses années, la Communauté de Communes a développé, en plusieurs tranches, une plateforme logistique à « Pot au Pin ». Tous ces terrains sont à ce jour commercialisés et de nombreuses entreprises notamment CDISCOUNT, ALDI, CARREFOUR, SONEPAR, La POSTE y ont installé leur plateforme logistique.

L'ensemble, couplé avec la zone de Jarry située de l'autre côté de l'autoroute et qui accueille DECATHLON (OXYLANE), CARREFOUR-FROID, ALDI, REXEL ....., développe à ce jour 2500 à 3000 emplois sur le secteur.

Les consorts Letierce, propriétaires d'un terrain d'environ 52 ha contiguë de la zone de Pot au Pin souhaitent vendre leur terrain pour un prix de 22€/m<sup>2</sup>. La viabilisation de ces terrains est quasi réalisée puisque l'ensemble des réseaux mis en place par la Communauté de Communes pour la zone logistique arrivent en limite de propriété.

La commune de Cestas doit délibérer dans les prochains jours pour la mise en place d'une procédure afin d'inscrire au PLU ces terrains (qui figurent sur le SCOT de l'Aire urbaine de Bordeaux en zone d'activités logistiques) dans le zonage correspondant.

Une étude environnementale est en cours de réalisation à l'initiative des propriétaires actuels, elle sera transmise à la Commune dans le cadre de la procédure permettant la mise en compatibilité du PLU.

Il vous est proposé de répondre favorablement à la proposition des consorts Letierce en autorisant le Président à signer auprès de la SCP Massie-Delperrier-Balade un compromis de vente sur les bases suivantes :

- Prix d'achat : 22€/M<sup>2</sup>
- Conditions suspensives :
  - o classement des terrains au PLU dans le zonage correspondant à leur destination
  - o obtention d'un permis d'aménager
- Signature de l'acte authentique à l'issue de l'obtention du permis d'aménager purgé de tout recours
- Modalités de paiement du prix :
  - o 25 % à la signature de l'acte authentique
  - o 25% par an sur une période 3 ans (cette période pouvant être réduite au cas où l'ensemble des terrains seraient commercialisés avant la fin de la période)

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- o fait siennes les propositions du rapporteur,
- o se prononce favorablement sur le principe d'acquisition des parcelles cadastrées
  - D 2159 Saint Raymond 9 ha 31 a 53 ca
  - D 2161 Saint Raymond 3 ha 17 a 10 ca
  - D 2165 Saint Raymond 12 a 60 ca
  - D 2166 Saint Raymond 94 a 00 ca
  - D 2168 Saint Raymond 7 ha 87 a 43 ca
  - D 2169 Saint Raymond 4 ha 21 a 78 ca
  - D 2170 Saint Raymond 4 ha 90 a 70 ca
  - D 3651 Saint Raymond 81 a 56 ca
  - D 3654 Saint Raymond 1 a 25 ca
  - D 3657 Saint Raymond 4 ha 76 a 32 ca
  - D 3659 Saint Raymond 7 ha 73 a 00 ca
  - D 3661 Saint Raymond 8 ha 49 a 20 ca
  - D 4964 Saint Raymond 44 a 52 ca

soit .....

52 ha 80 a 99 ca au prix de 22€ /M<sup>2</sup>

- o autorise le Président à signer en l'étude de la SCP Massie-Delperrier-Ballade, notaires à Gradignan un compromis selon les modalités évoquées ci-dessus,
- o dit qu'une prochaine délibération à laquelle sera annexée l'avis des Domaines autorisera la signature de l'acte authentique et précisera les superficies exactes.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

SLO

ID : 033-243301165-20180918-4\_09-DE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 –  
COMMUNICATION - N° 4 / 9.

**OBJET : SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS**  
**MENAGERS – RAPPORTS 2017**

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Conseil Communautaire doit être informé une fois par an de la situation de ce service.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018  
COMMUNICATION N° 4 / 10.

**OBJET : DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122.22 ET L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Décision n° 9/2018** : Accord cadre à bons de commande n° GPS 03-2018 concernant des prestations d'entretien du patrimoine arboré.

**Décision n° 10/2018** : Contrat de collaboration pour la reprise gratuite de piles et accumulateurs portables usagés.

**Décision n° 14/2018** : Attribution du marché subséquent n° 3 au lot n° 1 de l'accord cadre n° TS 03 2016 concernant la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers.

**Décision n° 15/2018** : Adhésion à AS24 pour accéder aux moyens de paiement télépéage et service poids lourds pour la régie des transports.

**Décision n° 16/2018** : Autorisation signature convention d'occupation précaire avec DETEXIAL GROUPE.

**Décision n° 17/2018** : Autorisation signature convention d'occupation précaire avec SOUCHON LOCATION.

**Décision n° 18/2018** : Autorisation signature convention d'occupation précaire avec IFGS.

**Décision n° 19/2018** : Autorisation signature convention d'occupation précaire avec M. DOLIS Bruno.

**Décision n° 20/2018** : Expulsion des ROMS installés zone d'activités du Courneau II - Désignation du Cabinet ADAMAS pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes.

**Décision n° 21/2018** : Marché n° 2018 - CCJEB - Billetterie pour le changement de logiciel des billetteries des spectacles des Communes de Canéjan et Cestas - Marché déclaré infructueux

**Décision n° 22/2018** : Expulsion des ROMS installés zone d'activités du Courneau II - Désignation de Maître Xavier HEYMANS, Avocat chez ADAMAS, pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans le dossier n° 1803226.

**Décision n° 23/2018** : Expulsion des ROMS installés zone d'activités du Courneau II - Désignation de Maître Denis Garreau, Avocat au Conseil d'Etat, pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes.



LE PRESIDENT

Pierre DUCOUT



Le 12 septembre 2018

Monsieur Pierre DUCOUT  
Président

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Communautaires

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

**18 septembre 2018 à 18 h 30 à la Mairie de CESTAS**

**ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES**

- N° 4 / 1. Budget principal 2018 - Décision modificative N° 1
- N° 4 / 2. Dotation de solidarité communautaire - Répartition 2018
- N° 4 / 3. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exonération 2019
- N° 4 / 4. Cotisation foncière des entreprises – Exonération 2019 en faveur des établissements de spectacles cinématographiques
- N° 4 / 5. Gestion de la pépinière d'entreprises – Fixation des loyers et signature des conventions
- N° 4 / 6. Club des Entreprises de Cestas/Canéjan – Subvention de fonctionnement pour 2018

**ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- N° 4 / 7. Zone d'activités du Courneau I – Vente d'un terrain à Promosites – Substitution de l'acquéreur – Signature de l'acte authentique
- N° 4 / 8. Zone d'activités de Pot au Pin – Acquisition de terrains aux consorts Letierce – Signature de la promesse de vente

**COMMUNICATION**

- N° 4 / 9. Service de collecte et de traitement des déchets ménagers – Rapports 2017
- N° 4 / 10. Décisions prises en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.






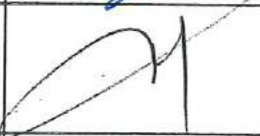


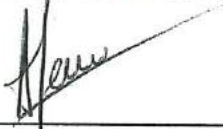



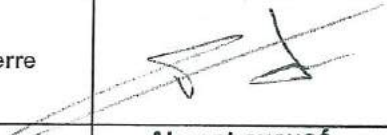

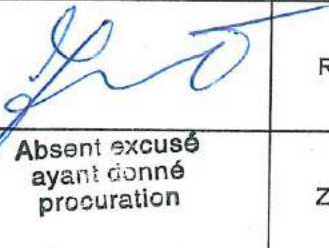


Le Président - Pierre DUCOUT

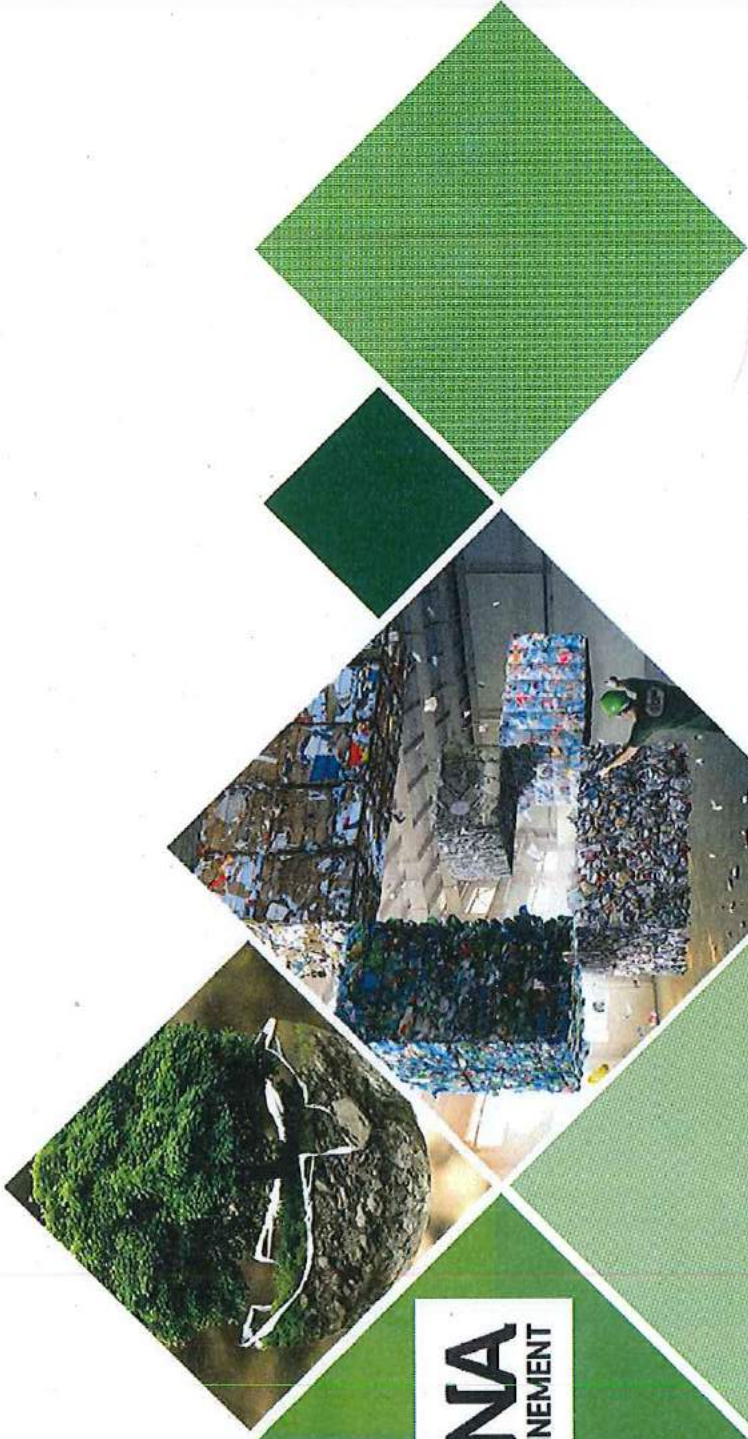


2018-

COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE – EAU BOURDE  
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018 A 18 H 30 A LA MAIRIE DE CESTAS

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Emargement	Nom	Emargement
DUCOUT Pierre		FERRARO Régine	
GARRIGOU Bernard		GUILY Maryvonne	Absent excusé
SEYVE Hervé		HANRAS Corinne	
ALLEMAND Jean-Pierre		LANGLOIS Jean Pierre	
CELAN Henri		LARJAUD Aude	Absent excusé ayant donné procuration
MANO Alain		MANDRON Mailys	Absent excusé
BINET Maryse	Absent excusé ayant donné procuration	PENY Sandrine	
BOUSSEAU Michèle		PROUILHAC Laurent	
CHIBRAC Pierre		PUJO Pierre	Absent excusé ayant donné procuration
CREANT Nathalie	Absent excusé ayant donné procuration	REMIGI Anne Marie	
DARNAUDERY Jacques		ROUSSEL Nathalie	Absent excusé ayant donné procuration
EBRARD Alain	Absent excusé ayant donné procuration	ZGAINSKI Frédéric	
BEYRAND Dominique			



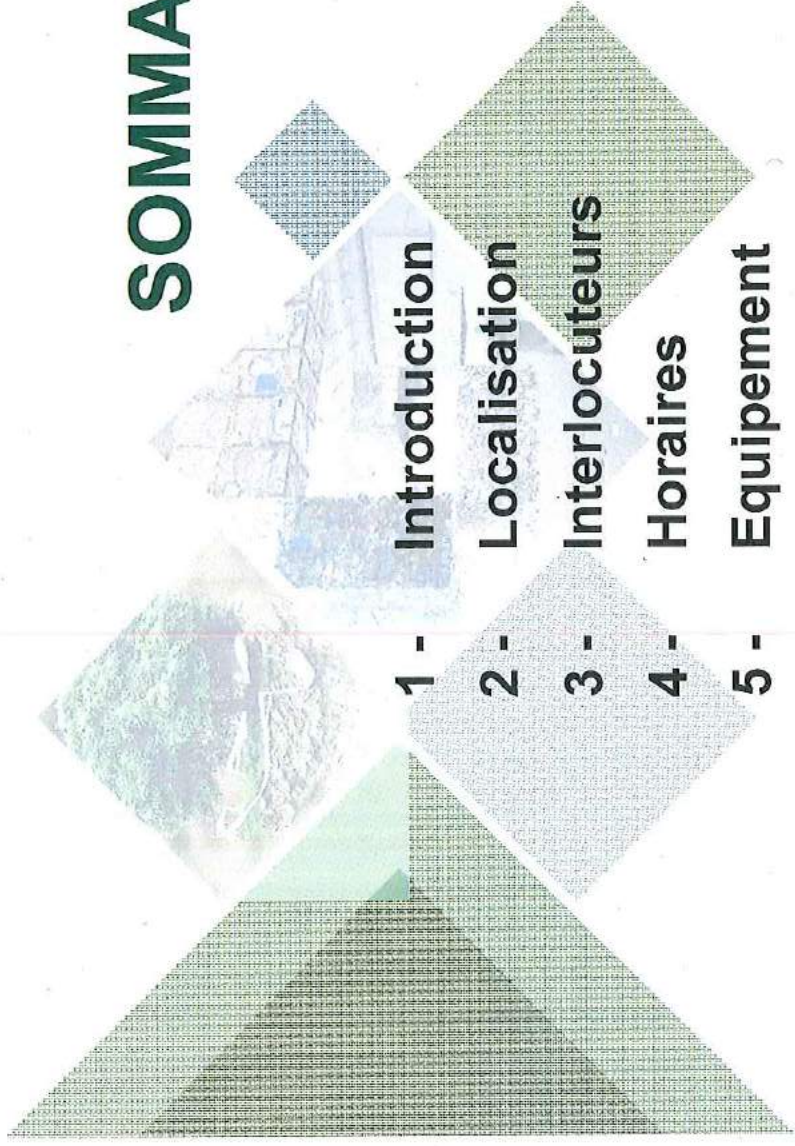
# COMPTE RENDU D'ACTIVITE D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DE SAINT JEAN D'ILLAC 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLES EAU BOURDE

INTERLOCUTEUR : Corinne ESPELETA

MARS 2018

# SOMMAIRE

- 
- 1 - Introduction
  - 2 - Localisation
  - 3 - Interlocuteurs
  - 4 - Horaires
  - 5 - Equipement
  - 6 - Fréquentation
  - 7 - Moyens de collecte
  - 8 - Tonnages collectés
  - 9 - Répartition par type de déchets
  - 10 - Actions 2017

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

ID : 033-243301165-20180918-4\_009-DE

SLOW



# 1 - INTRODUCTION

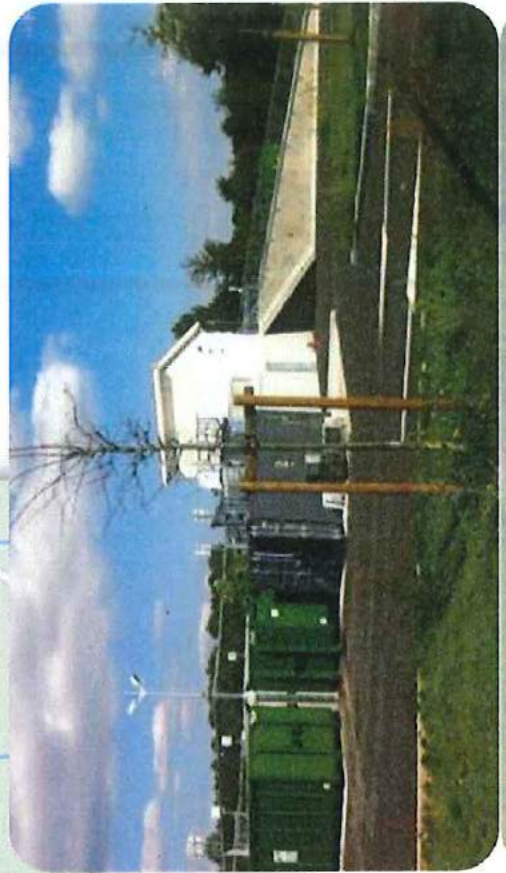
- La Communauté de communes JALLE-EAU BOURDE a confié à PÉNA ENVIRONNEMENT l'exploitation de la déchetterie communautaire de Saint-Jean-d'Ilac située :

**1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Ilac**

- dans le but :
  - ✓ de permettre aux administrés d'évacuer des déchets non valorisables sur un site adapté,
  - ✓ d'empêcher la multiplication des dépôts sauvages,
  - ✓ d'économiser les matières premières en recyclant la plupart des déchets.
- La ville de Saint-Jean-d'Ilac compte environ 7000 habitants susceptibles de fréquenter la déchetterie communautaire.
- La mise en exploitation de la déchetterie a débuté le 24 juin 2013.

## 2 - LOCALISATION

- La déchetterie de Saint-Jean-d'Illac est située au 1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Illac



# 3 - INTERLOCUTEURS

**Frédéric FAGES**

Directeur délégué

**Chantal MARQUET**

Directrice commerciale

**Corinne ESPELETA**

Responsable commerciale Grands  
Comptes chargée du suivi du  
contrat

**Fabrice TREMOLET**

Responsable technique des  
Gestions Déléguées chargé du  
suivi du contrat

# 4 - HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Matin</b>	Fermée	Fermée	10h00-12h00	Fermée	Fermée	10h00-12h00	10h00-12h00
<b>Après-Midi</b>	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00

- La déchetterie est ouverte 34 heures par semaine.
- La déchetterie est fermée le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre.
- Elle reste ouverte pour le

lundi de Pâques  
 jeudi de l'Ascension  
 14 juillet  
 1<sup>er</sup> novembre






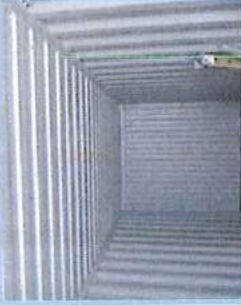


8 mai  
 lundi de Pentecôte  
 15 août  
 11 novembre

## 5 - EQUIPEMENTS

- La déchetterie de Saint-Jean-d'Ilac est équipée comme suit :
  - 9 Bennes de 40 m<sup>3</sup>
  - 1 Benne de 15 m<sup>3</sup>
  - 1 Benne de 20 m<sup>3</sup>
  - 2 citernes de 1,5 m<sup>3</sup> pour les huiles usagées
  - 1 armoire de stockage pour les déchets dangereux
  - 1 conteneur maritime pour les DEEE
  - 2 Bacs de 2 m<sup>3</sup> pour les pneus
  - 2 Bornes de 4 m<sup>3</sup> pour les déchets recyclables et les journaux magazines
  - 1 armoire de stockage pour les DASRI



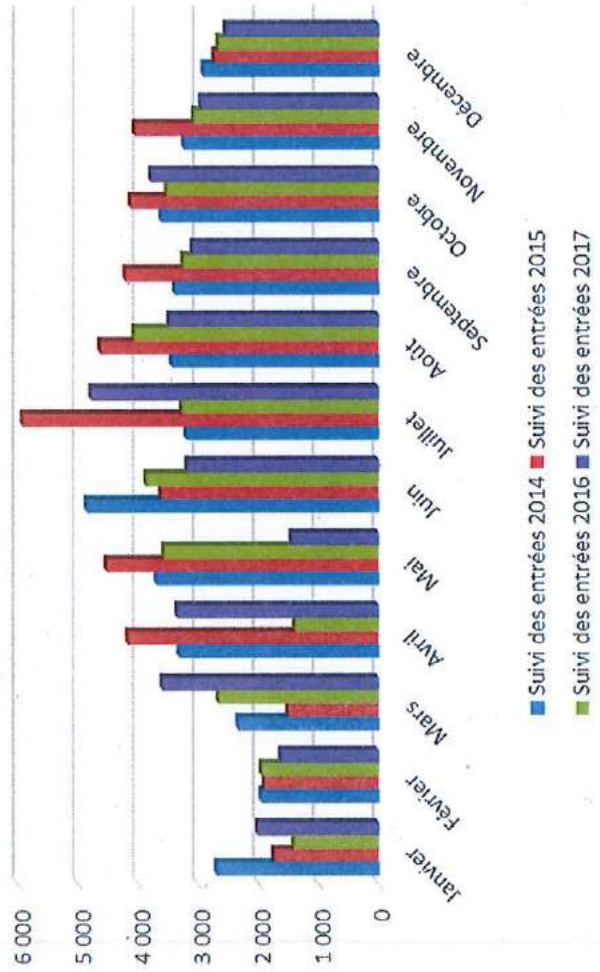
# 5 - EQUIPEMENTS

<p>Bois, Tout venant, Déchets verts, Cartons, Ferrailles</p>		<p>Gravats</p>		<p>Borne à verre</p>		<p>Armoire DMS</p>		<p>Borne DARSI</p>		<p>Conteneur DEEE</p>					
--	---	----------------	---	----------------------	---	--------------------	---	--------------------	---	-----------------------	--	--	--	--	--

# 6 - FREQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Suivi des entrées 2014	2 694	1 960	2 331	3 323	3 703	4 859	3 208	3 449	3 400	3 631	3 254	2 920	38 732
Suivi des entrées 2015	1 733	1 905	1 511	4 173	4 530	3 629	5 922	4 634	4 221	4 131	4 070	2 734	43 193
Suivi des entrées 2016	1 415	1 955	2 658	1 398	3 579	3 877	3 283	4 075	3 260	3 535	3 081	2 666	34 782
Suivi des entrées 2017	2 020	1 623	3 604	3 358	1 451	3 195	4 785	3 492	3 102	3 796	2 962	2 546	35 934

Suivi des entrées 2014-2015-2016-2017



## 7 – MOYENS DE COLLECTE



**Camion ampliroot avec caisson  
40 m<sup>3</sup>**



**Camion ampliroot équipé  
d'une remorque**



**Véhicule plateau  
19 T**



## 8 – TONNAGES COLLECTÉS

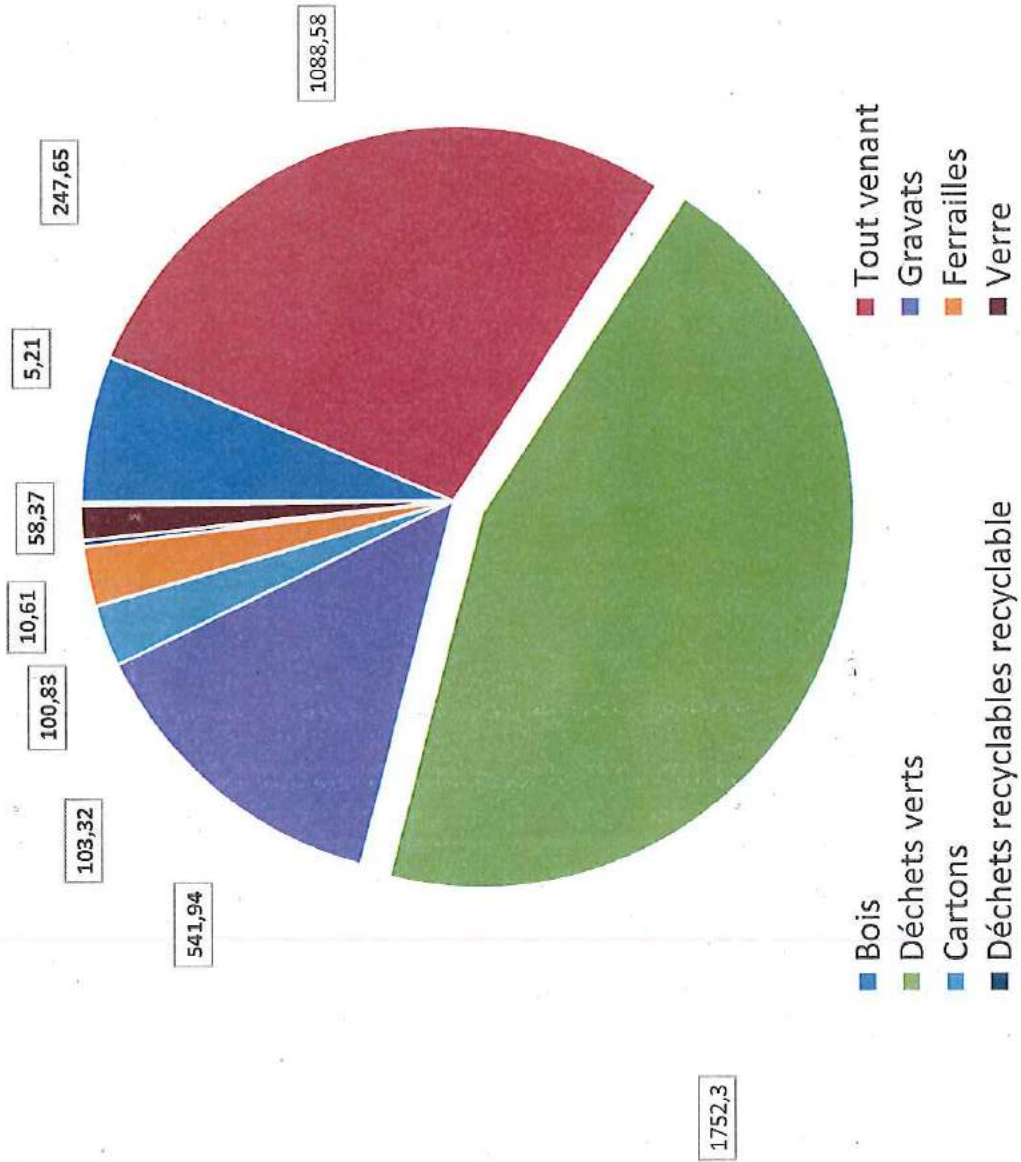
Sur les années 2013-2014-2015-2016-2017 nous avons collectés :

Type de déchets	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017
Bois	170,42	298,44	313,52	271,68	247,65
Tout venant	265,52	841,71	946,22	956,36	1 088,58
Déchets verts	936,37	1 884,40	1 865,44	1 774,92	1 752,30
Gravats	291,79	663,36	730,38	677,25	541,94
Cartons	37,36	73,31	83,96	94,50	102,32
Ferrailles	47,02	104,33	104,51	121,31	100,83
Déchets recyclables	2,5	11,43	11,1	5,86	10,61
Verre	1,21	99,8	60,94	55,50	58,37
Pneus	1,16	3,56	4,63	5,29	5,21
DMS	13,25	12,32	17,75	21,87	24,31
Huile de vidange	0,06	1,97	0,83	1,00	3,00
Huile végétales	0,19	1,76	2,46	0,69	0,82
Batteries	0,71	0,13	0,18	1,43	0,82
Piles	0,44	0,7	0,69	0,43	0,74
Médicaments	0,02	0,06	0,14	0,10	0,12
Peintures	7,76	17,92	17,87	17,90	19,73
<b>TOTAL</b>	<b>1 775,77</b>	<b>4 015,18</b>	<b>4 160,61</b>	<b>4 006,10</b>	<b>3 957,34</b>



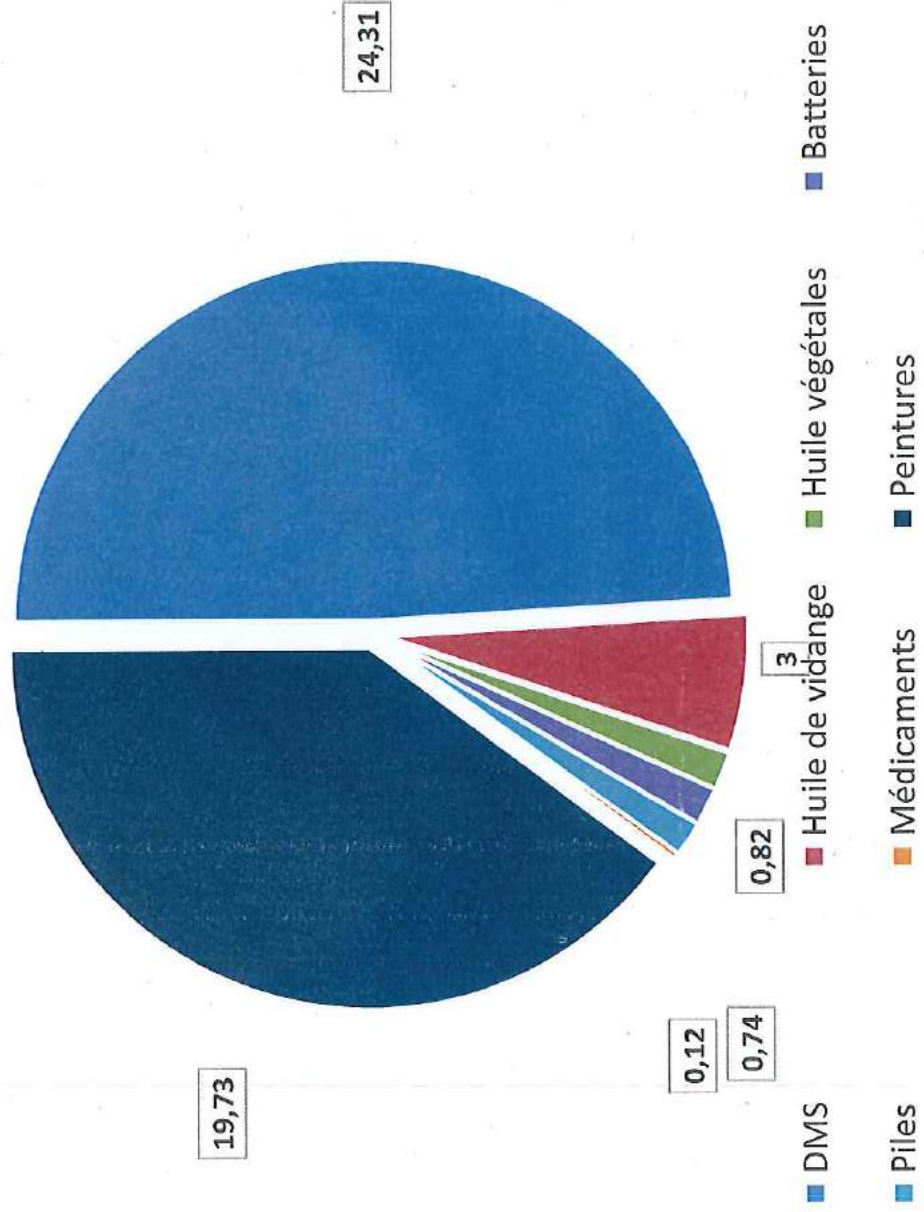
# 9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

## Répartition du tonnage DND 2017



# 9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

## Répartition du tonnage Déchets dangereux 2017



## 10 – ACTIONS 2017

**Nous poursuivons les actions lancées en 2017**

- ✓ **Suivi des entreprises qui fréquentent la déchetterie**
- ✓ **Etude sur le renfort de personnel**
- ✓ **Communication auprès des usagers sur les performances du tri**

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

SLOW

ID : 033-243301165-20180918-4\_009-DE



Merci de votre attention !



[www.pena.fr](http://www.pena.fr)

UNE AUTRE IDÉE DU RECYCLAGE

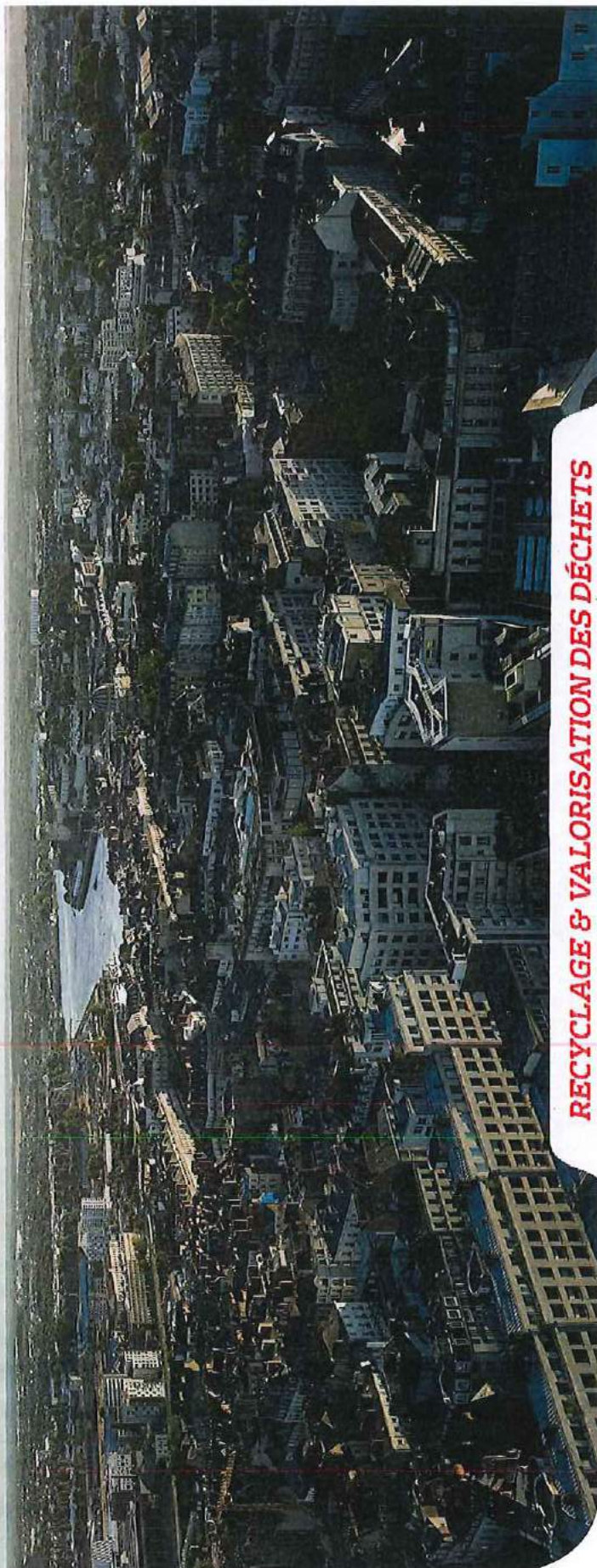




Communauté de Communes  
de Jalle Eau Bourde

# Rapport annuel d'activité 2017

**Contrat de Collecte et Tri des Déchets**  
**Contrat de Gestion de la Déchèterie de Cestas-Canéjan**



**RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS**

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

SLO

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE

**SLOW**



# BASES CONTRACTUELLES

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

# Présentation du service

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde assure la gestion des déchets pour le compte de 29 187 habitants répartis sur 3 communes (données INSEE 2014).

Partenaire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde depuis de nombreuses années, Veolia Propreté Aquitaine accompagne la collectivité dans la gestion de ses déchets et assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective en porte à porte,
- Le tri et valorisation des déchets recyclables
- La collecte des bornes d'apport volontaire du verre,

Le marché a été prolongé jusqu'au 30 juin 2018 afin de permettre la mise en place de la conteneurisation

- La gestion de la déchèterie de Cestas-Canéjan.

Le Marché a été renouvelé le 3 juillet 2017.

# Prestations effectuées



# Evènements marquants de l'année

- **LA COLLECTE OM ET CS / VERRE**
- Réunions tripartites pour la sécurisation des collectes du Blayais et du chemin de la Princesse. Préconisations en attente de réalisation.
- Mise en place de conventions tripartites avec les bailleurs pour la collecte des nouveaux lotissements résidentiels.
- Arrêt de la collecte à l'intérieur de la station d'épuration de St Jean d'Ilhac.
- Poursuite des travaux avec la collectivité en vue de la conteneurisation des foyers de Cestas et Canéjan.
- **LA DÉCHÈTERIE**
- Mise en place de filets latéraux.
- Information auprès de la gendarmerie pour surveillance de la déchèterie de Cestas-Canéjan après la fermeture.
- Renouvellement du marché de gestion de la déchèterie au 01/07/2017.
- **SOCIAL / QUALITE / ENVIRONNEMENTAL**
- Poursuite de l'accompagnement des salariés en grandes difficultés sociale grâce à un partenariat avec l'INSUP (10% de l'effectif a bénéficié de leur service)
- Poursuite des formations Agir pour sa santé (prévention des Troubles Musculo-squelettiques), conduite rationnelle, FCO et SST.
- Poursuite des séances d'ostéopathie gratuites en agence pour l'ensemble de nos collaborateurs
- Nous avons enregistré cette année **4 accidents du travail** et **5 accidents bénins du travail** dans le cadre de la réalisation du marché.

# Clause sociale

- o La Communauté de Communes Jaille Eau - Bourde, dans sa volonté de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion, a décidé d'inscrire dans les marchés de collecte et de gestion des déchèteries une clause sociale. Afin de respecter cet engagement, VEOLIA recrute régulièrement du personnel en partenariat avec les services du PLIE des Sources.
- o Nous avons poursuivi sur l'année 2017 notre partenariat avec l'association d'insertion MAS PRO pour bénéficier de prestations d'entretien des espaces verts sur l'agence même de Mérignac, nous utilisons les services de l'association d'insertion INCOTEC pour l'entretien des espaces verts de la déchèterie de Cestas-Canéjan. Les heures effectuées alimentent la clause sociale gérée par le PLIE des Sources et le PLIE Technowest.
- o Enfin, nous avons décidé d'intégrer une personne en formation en alternance, employé depuis l'été via l'agence d'intérim d'insertion ALLIANCE.

## o DONNÉES CONTRACTUELLES

- o *Marché de collecte de Cestas et Canéjan : 1600 h / an*
- o *Marché de collecte de St Jean d'Illac: 400 h / an*
- o *Marché de gestion de la déchèterie de Canéjan : 200 h / an*

Nom	Interface	Nombre d'heures réalisées en 2017
CALASSOU	Interim d'insertion ALLIANCE	583,35
CALASSOU	Formation en alternance VEOLIA	166,13
Espaces verts déchèterie	Association d'insertion INCOTEC	7,00
Espaces verts agence	Association d'insertion MAS PRO	28,75
TOTAL		785,23

# Accidents du travail sur la prestation

Type	Date	Emploi	Description	Secteur
Accident travail bénin	07/03	Equipier de collecte	En soulevant une caissette => Douleur vive dos	Toctoucau Cestas
Accident travail bénin	17/03	Chauffeur collecte OM	En aidant l'équipier de collecte à vider un gros bac de 750 litres => douleurs poignet gauche	Avenue du Las St Jean d'Illac
Accident travail	02/05	Equipier de collecte caissette	En descendant du marche pied. => douleur vive dos et jambes . Evacuation pompiers. 41 jours d'arrêt	Avenue Marc Nouaux Cestas
Accident travail	22/06	Agent d'accueil déchèterie	En aidant un administré à décharger un four => coupure pouce. Evacuation hôpital. 2 jours d'arrêt	Déchèterie Canéjan
Accident travail	25/08	Equipier de collecte	En descendant du marche pied suite arrêt brutal du camion => Douleur cheville gauche	Avenue de Pierroton Cestas
Accident travail bénin	17/10	Equipier de collecte	A trébuché sur un morceau de béton encre dans l'enrobé => Chute , douleur genou gauche. Courrier à la collectivité,	Lou Breu Cestas
Accident travail	06/11	Equipier de collecte	Est tombé du marche pied au redémarrage du camion => Entorse cheville, fracture coude, éraflure tête	Chemin de la Moutine Cestas
Accident travail bénin	15/11	Equipier de collecte	En attrapant un bac pour l'accrocher au lève conteneur => Douleur vive dos	Route du Hapshot St Jean d'Illac
Accident travail bénin	28/12	Equipier de collecte	A trébuché sur une vanne réseau d'eau qui dépassait de la voirie (chantier sur la voirie, zone non éclairée) => Douleur cheville gauche	ZAC de Guillemont Canéjan

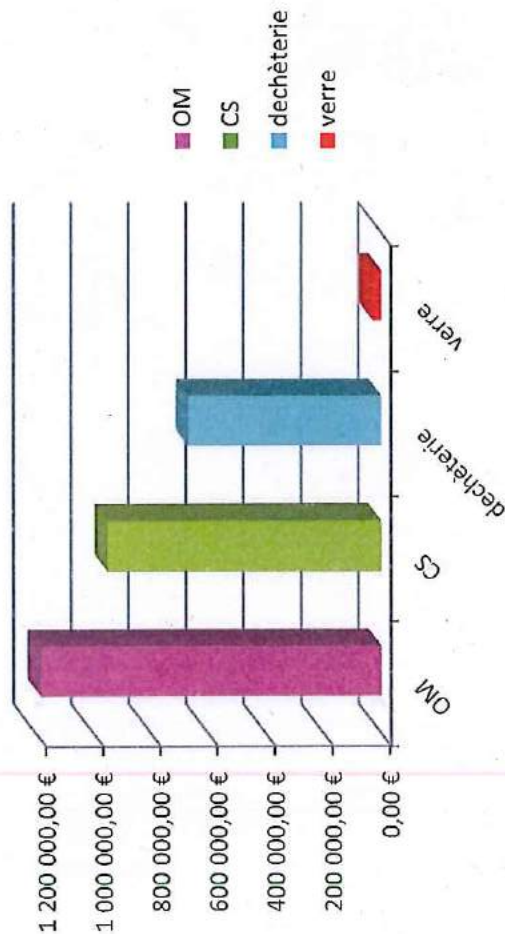
# Bilan financier

PRESTATION	MONTANT HT
Collecte des ordures ménagères	1 184 496,00 €
Collecte des emballages recyclables (y compris le verre en porte à porte)	951 517,65 €
Collecte du verre en apport volontaire	29 011,26 €
Gestion de la déchèterie Cestas-Canéjan	706 171,85€
Rachat matières déchèterie (cartons – ferraille)	-30 315,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 833 829,92 €</b>

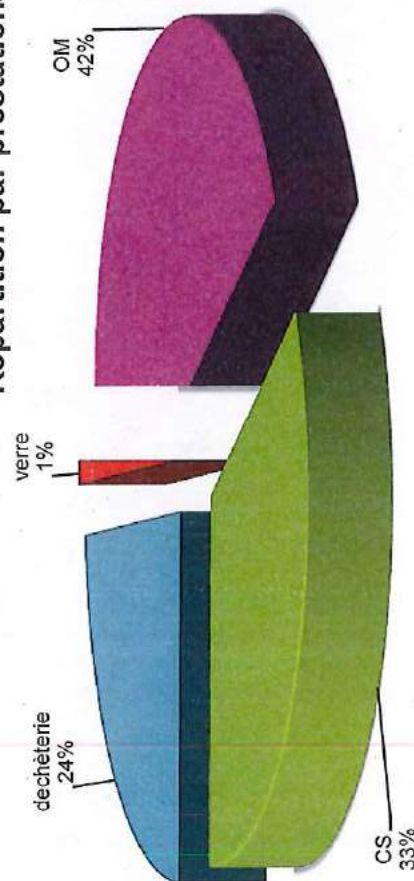
**Soit 97,34 € H.T. / hab. / an**  
Sur une base de 29 187 habitants (population INSEE 2014)



# Répartition financière par type de prestation



Répartition par prestations



Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

**SLOW**

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE



# SYNTHESE DE LA COLLECTE

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

# Détail des tonnages collectés par flux

Matières	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OM	678,740	569,240	660,240	595,060	694,720	714,700	687,280	651,500	656,240	703,580	624,050	657,440	7 892,790
CS	137,530	123,180	160,800	121,480	151,720	135,540	126,680	141,220	153,240	145,830	154,700	145,830	1 697,750
Verre en PAP*	60,600	45,140	50,740	45,080	58,020	54,340	52,980	63,600	44,940	47,770	49,570	45,990	618,770
Verre en AV	22,660	7,940	21,220	15,440	24,040	24,460	19,340	19,940	23,580	8,700	24,660	23,520	235,500
<b>TOTAL</b>	<b>882,350</b>	<b>745,500</b>	<b>893,000</b>	<b>766,120</b>	<b>928,500</b>	<b>898,380</b>	<b>886,280</b>	<b>830,940</b>	<b>878,000</b>	<b>905,880</b>	<b>852,980</b>	<b>874,780</b>	<b>10 342,710</b>

\* Données issues des collectes



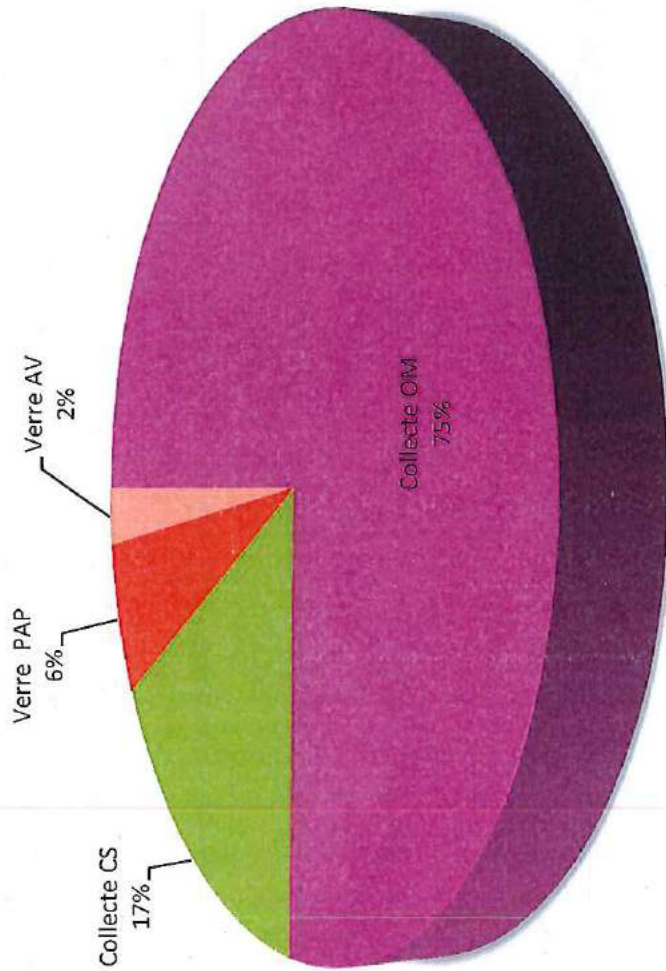
# Détail des tonnages collectés par commune

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Collecte des Ordures Ménagères (OM)</b>													
Cestas	352,580	292,780	349,920	308,900	353,900	362,46	341,040	340,36	315,580	339,280	308,960	332,900	3 998,660
Canéjan	120,460	105,120	120,160	99,880	128,780	135,360	132,960	112,440	123,580	130,260	108,860	111,380	1 429,240
Saint-Jean d'Illac	205,700	171,340	190,160	185,280	212,040	216,880	213,280	198,700	217,080	234,040	206,230	213,160	2 464,890
<b>Total</b>	<b>678,740</b>	<b>569,240</b>	<b>660,240</b>	<b>595,060</b>	<b>694,720</b>	<b>714,700</b>	<b>687,280</b>	<b>651,500</b>	<b>656,240</b>	<b>703,580</b>	<b>624,050</b>	<b>657,440</b>	<b>7 892,790</b>
<b>Collecte des Déchets Valorisables (CS)</b>													
Cestas	60,360	50,060	61,240	54,640	62,900	51,800	55,120	54,900	62,420	64,030	61,070	60,020	698,560
Canéjan	35,460	33,360	47,400	30,720	38,920	42,500	30,160	37,640	44,720	39,800	42,790	45,190	468,660
Saint-Jean d'Illac	41,710	39,760	52,160	36,120	49,900	41,240	41,400	48,680	46,100	42,000	50,840	40,620	530,530
<b>Total</b>	<b>137,530</b>	<b>123,180</b>	<b>160,800</b>	<b>121,480</b>	<b>151,720</b>	<b>135,540</b>	<b>126,680</b>	<b>141,220</b>	<b>153,240</b>	<b>145,830</b>	<b>154,700</b>	<b>145,830</b>	<b>1 697,750</b>
<b>Collecte du Verre en Apport Volontaire (AV) et en Porte à Porte (PAP)</b>													
Cestas PAP*	35,540	27,640	28,200	28,260	34,260	29,240	31,040	39,680	25,520	29,530	28,730	22,990	360,630
Canéjan PAP*	25,060	17,500	22,540	16,820	23,760	25,100	21,940	23,920	19,420	18,240	20,840	23,000	258,140
Canéjan AV	0,000	0,000	5,860	0,000	0,000	9,100	0,000	0,000	3,360	0,000	0,000	7,800	26,120
Saint-Jean AV	22,660	7,940	15,360	15,440	24,040	15,360	19,340	19,940	20,220	8,700	24,660	15,720	209,380
<b>Total</b>	<b>83,260</b>	<b>53,080</b>	<b>71,960</b>	<b>60,520</b>	<b>82,060</b>	<b>78,800</b>	<b>72,320</b>	<b>83,540</b>	<b>68,520</b>	<b>56,470</b>	<b>74,230</b>	<b>69,510</b>	<b>854,270</b>
<b>Tonnage total collecté</b>													
<b>Total collecté</b>	<b>882,350</b>	<b>745,500</b>	<b>893,000</b>	<b>766,120</b>	<b>928,500</b>	<b>898,380</b>	<b>886,280</b>	<b>830,940</b>	<b>878,000</b>	<b>905,880</b>	<b>852,980</b>	<b>874,780</b>	<b>10 342,710</b>

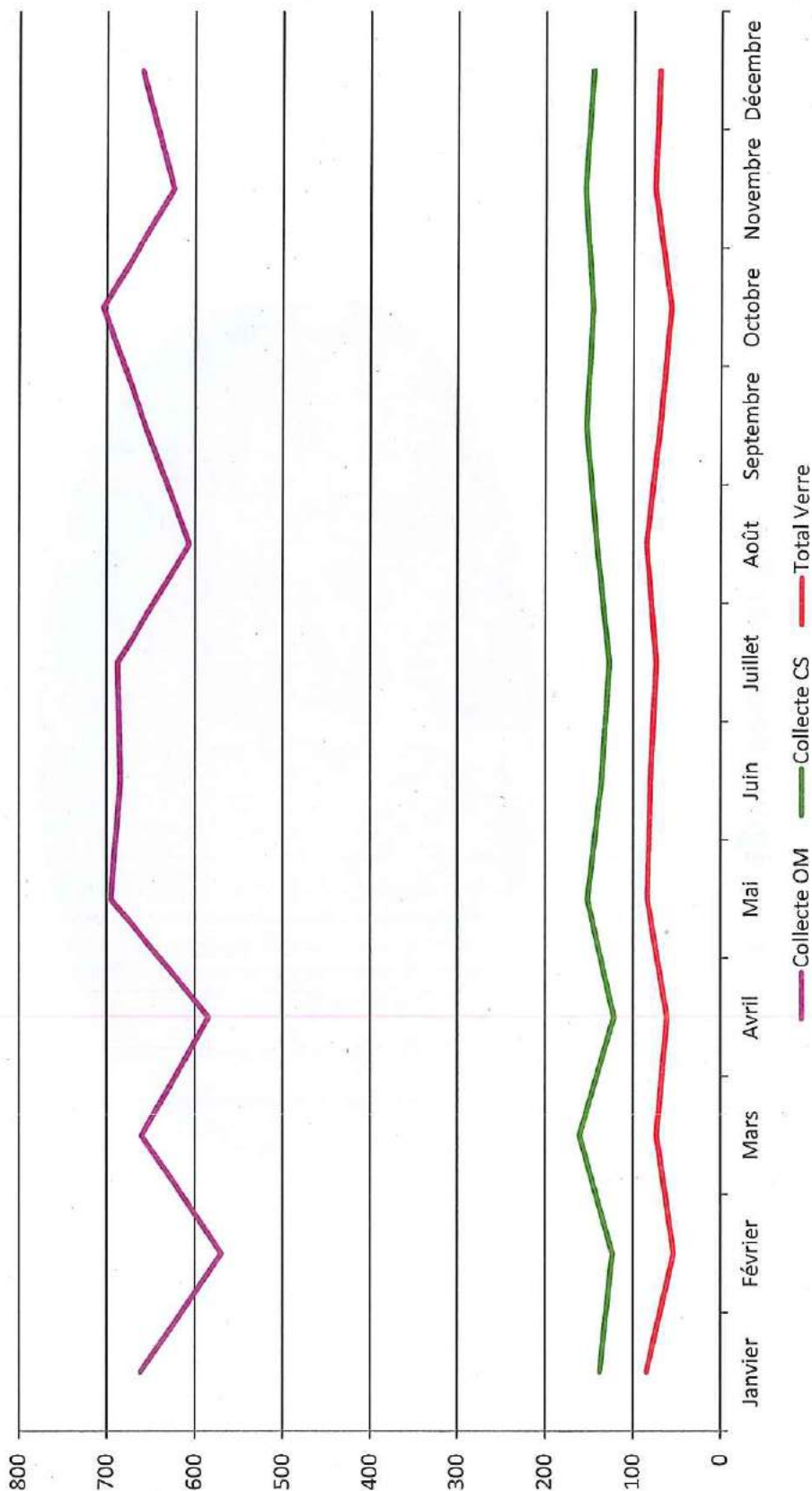
\* Données issues des collectes

# Tonnages collectés par flux

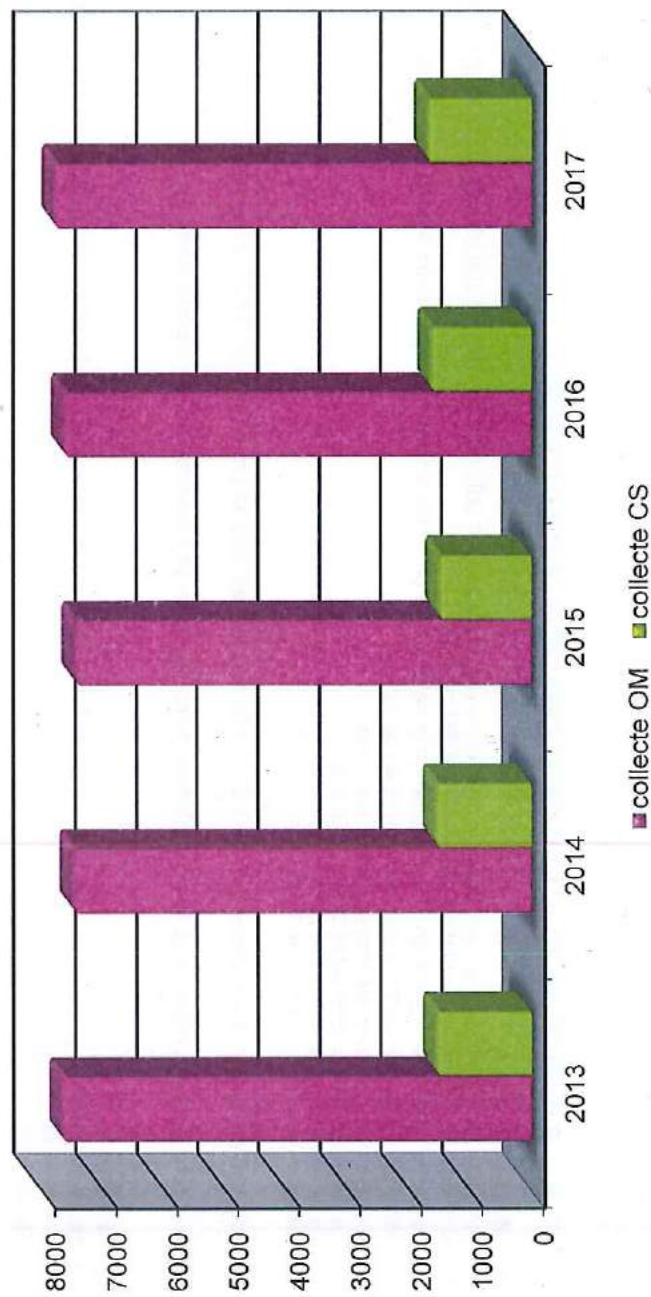
## Tonnage collecté par flux



# Evolution des tonnages mensuels



# Evolution des tonnages concaténés sur 5 ans



# Organisation du service de collecte

## Collecte des ordures ménagères

- Les ordures ménagères résiduelles sont présentées en sacs, poubelles ou bacs roulants pour Cestas et Canéjan, en bacs roulants uniquement pour Saint Jean d'Illac.
- La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes 2 fois par semaine. La collecte des ordures ménagères a ainsi lieu :
  - 2 jours par semaine sur la commune de Canéjan,
  - 4 jours par semaine sur la commune de Cestas –
  - 4 jours par semaine sur la commune de St Jean d'Illac,
- Les collectes des ordures ménagères ont été réalisées à partir de 5h du lundi au vendredi.

## Collecte sélective

- Sur les villes de Cestas et Canéjan, les déchets ménagers valorisables sont collectés en caissette jaunes de 70 litres pour les résidents en habitat individuel et en bacs roulants pour les résidents en habitat collectif.
- Sur la ville de St Jean d'Illac, les déchets ménagers valorisables sont collectés en bacs roulants noirs à couvercle jaune.
- Ils sont collectés 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire.
- La collecte sélective des déchets recyclables a ainsi lieu :
  - 2 jours par semaine pour la commune de Canéjan (6 secteurs)
  - 5 jours par semaine pour la commune de Cestas (9 secteurs + 1 secteur grands ensembles)
  - 1 jours par semaine pour la commune de St Jean d'Illac
- Les collectes sélectives ont été réalisées entre 6h00 et 19h du lundi au jeudi et entre 6h00 et 18h00 le vendredi.
- Le départ et retour des tournées de collecte s'effectuent depuis le site de l'agence Véolia Propreté Mérignac.

## Collecte du verre

- La collecte des 20 bornes d'apport volontaire du verre de Saint Jean d'Illac est assurée un jeudi sur deux, et au moins deux fois par mois. Cela représente :
  - \* 2 jours de collecte par mois

## Lieux de traitement :

- \* OM : ISDND SOVAL de Lapouyade via le centre de transfert VEOLIA de Pompignac.
- \* CS : VEOLIA à Lalouque via le centre de transfert BDS de Mérignac
- \* VERRE : IPAQ à Vayres



## Moyens consacrés : effectif

o Pour effectuer la collecte dans des conditions optimales et conformément au cahier des charges, VEOLIA met à disposition les équipes suivantes :

### o COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- o 7 chauffeurs coefficient 110 à 118
- o 8 équipiers de collecte coefficient 100 à 107

### o COLLECTE SÉLECTIVE :

- o 3 chauffeurs trieurs-collecteurs équivalent temps plein coef. 110 à 118
- o 3 équipiers de collecte coef. 100

### o COLLECTE DES BORNES À VERRE

- o 1 chauffeur coef. 114 ou 118

# Moyens consacrés: matériel

## ◦ Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

- 7 BOM 19 m3 sur châssis 26 tonnes,
  - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules
- 2 BOM 19 m3 bi-compartmentée sur châssis 26 tonnes
  - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules
- 1 VL de type « camion léger » multi-compartmentée sur châssis 26 tonnes
  - Consommation de 20 litres/km

## ◦ Collecte du verre en apport volontaire :

- 1 camion movi avec grue auxiliaire sur châssis
- 1 grue sur berce

## ◦ Éléments quantitatifs

	Km service
OM en BOM	161 662 km
CS en BOM	40 057 km
CS en multi-compartmenté	15 700 km
Collecte du verre en AV	1 330 km

# Rapport d'incidents

14-févr.-17	Chemin Lou Labat	CESTAS	Pas de collecte. Stationnement gênant => Transmis à la police municipale
20-févr.-17	39 chemin de Leognan	CANÉJAN	La maison n'a pas plus d'accès sur cette route, leur nouvel accès se situe au 39 chemin bois vert merci de prévenir les équipes des OM car le tri passe mais pas les OM. => Equipes informées
28-mars-17	Rue Lou de Prat	CESTAS	bac OM non collecté car trop lourd. Plein de terre => intervention de la mairie pour vidage déchèterie
30-mars-17	Place du Bosquet	CANÉJAN	pas de collecte véhicule mal stationné => collecte rattrapée en fin de tournée
5-avr.-17	21 chemin de Debarbour	CESTAS	caissette trop lourde
10-avr.-17	Allée du Moulin le Petit Pré	CANÉJAN	Pas de collecte. Stationnement gênant POLO IMA BW 481 LA + PEUGEOT 3008 BF 766 YL
25-avr.-17	34 avenue du Colonel Saldou - Lot Mano	CESTAS	Le bac n'a plus de couvercle après la collecte. intervenir demain matin => couvercle changé
25-avr.-17	4 Impasse des Ebenistes	CANÉJAN	Bac non collecté alors que les voisins ont été collectés => poubelle trop lourde
28-avr.-17	Chemin du Petit Bordeaux	CANÉJAN	Bacs de tri non collectés
4-mai-17	9 chemin de Lou Parpailloun	CESTAS	Le bac na plus de roue et le couvercle est cassée
5-mai-17	Impasse briquetterie	CANÉJAN	bac 750 litres non collecter (gravats/terre/faillance et autres déchets diverses)
16-mai-17	Impasse de Gineste	CANÉJAN	Poches non prises car pas vu => poches poser sur le bord vu avec l'utilisateur sur place qui n'est présent que une fois tous les trois mois
16-mai-17	Place du Serpolet	CANÉJAN	oubli de collecte des caissette car l'équipage ne les a pas vu ,elles sont en retrait => oubli de collecte vu les usagers sur place
31-mai-17	Déchèterie	ST JEAN D'ILLAC	vrac devant la déchèterie => collecté par la mairie
6-juin-17	Chateau Rejouit	CESTAS	bac 750 L non collecté. Manque une roue => bac changé par la mairie
13-juil.-17	Allée de la Futaie	CESTAS	non collecte : camion toupie à béton sur la chaussée. => vu avec le client. Pas de collecte de rattrapage
02-aout-17	Délices de Cestas	CESTAS	Beaucoup de vrac malgré les bacs
02-aout-17	AD CARROSSERIE	CANÉJAN	Liquide non identifié + pneus dans les bacs
02-aout-17	Résidence du Courtiou	ST JEAN D'ILLAC	Sens de circulation rend la collecte impossible

# Rapport d'incidents

12-oct.-17	Impasse Rolland Garros	ST JEAN D'ILLAC	stationnement gênant empêchant la collecte
17-oct.-17	Place de l'Eglise	ST JEAN D'ILLAC	Déchets non conformes récurrents dans la bacs (ferraille, bois, gravats)
17-oct.-17	MONT BLANC	ST JEAN D'ILLAC	Manœuvre dangereuse (les équipes doivent entrer dans la partie privée)
17-oct.-17	Station d'Épuration	ST JEAN D'ILLAC	Depuis que la collecte se fait à l'extérieur du site cf. au CCTP, une zone dangereuse est apparue : manœuvre sur l'avenue de Martignas et marche arrière. => Création d'une raquette de stationnement souhaitée
23-oct.-17	Nouvelle cité	CANEJAN	Fils électriques trop bas => accès impossible
01-dec.-17		ST JEAN D'ILLAC	Interruption collecte OM suite à la suspicion d'une bouteille de gaz dans les déchets (forte odeur de gaz émanant de la benne).

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE

**SLOW**



# TRI VALORISATION

**RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS**

# La valorisation matière ou Recyclage



	Tonnage trié en 2017	Soit par habitant
REFUS DE TRI *	115, 622 t	3,96 Kg

**Lexique :**  
Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes ou trop petits pour être retenus

## Recycler, c'est économiser les

### ressources naturelles...

Les déchets recyclables constituent une source de matières premières secondaires et leur utilisation participe à préserver les matières premières vierges tels que le sable, le bois, le pétrole ou encore le minerais. Rappelons que l'extraction de ces matériaux, directement prélevés dans les milieux naturels, n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

D'une manière générale, ce procédé est d'autant plus intéressant qu'il permet aussi d'économiser de l'eau et de l'énergie.

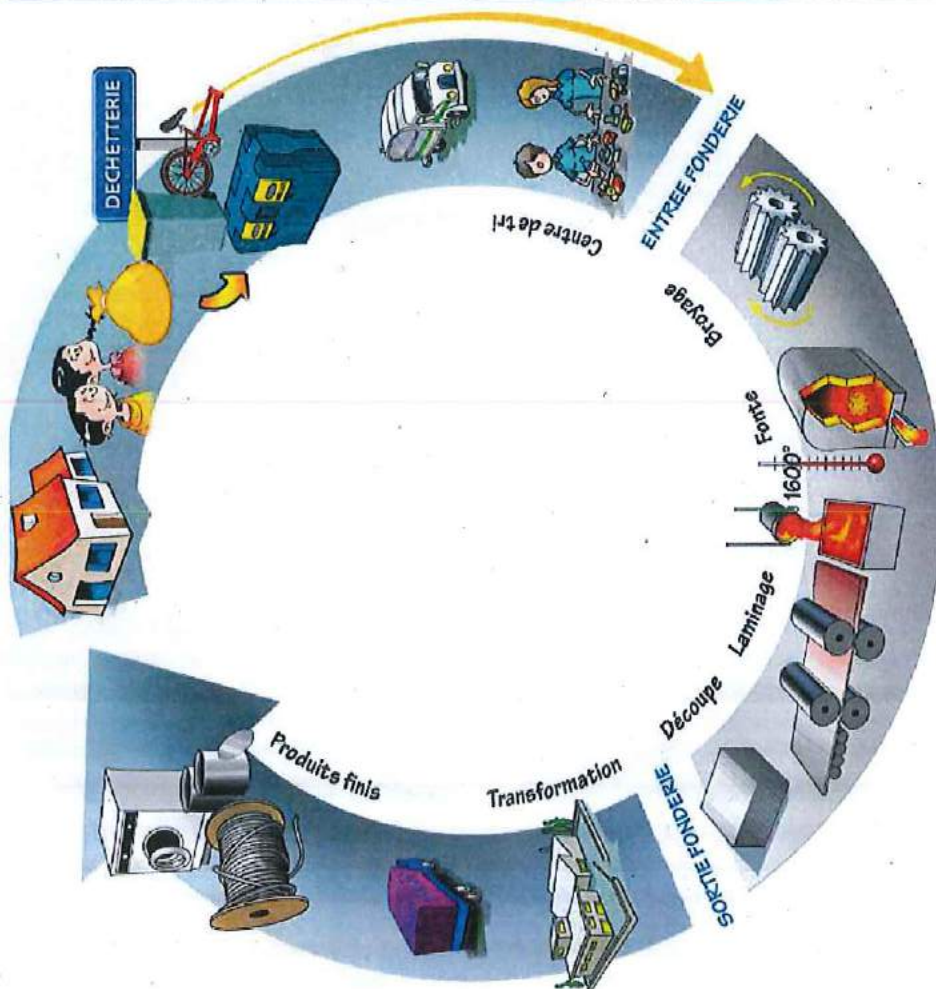
Pour toutes ces raisons, les déchets recyclables sont devenus des produits de valeur dont il faut tirer profit

## On distingue 3 types de valorisation :

- La valorisation matière ou le recyclage
- La valorisation organique telle que le compostage ou la méthanisation
- La valorisation énergétique telle l'incinération avec récupération d'énergie.

Attention à ne pas confondre le recyclage avec la réutilisation ou le réemploi : un déchet « réutilisé » ou « réemployé » n'a pas subi de transformations.

# Résultats du tri : les métaux



	Tonnage valorisé en 2017	Soit par habitant
ACIER	37,998 t	1,30 kg
ALU	6,913 t	0,24 kg

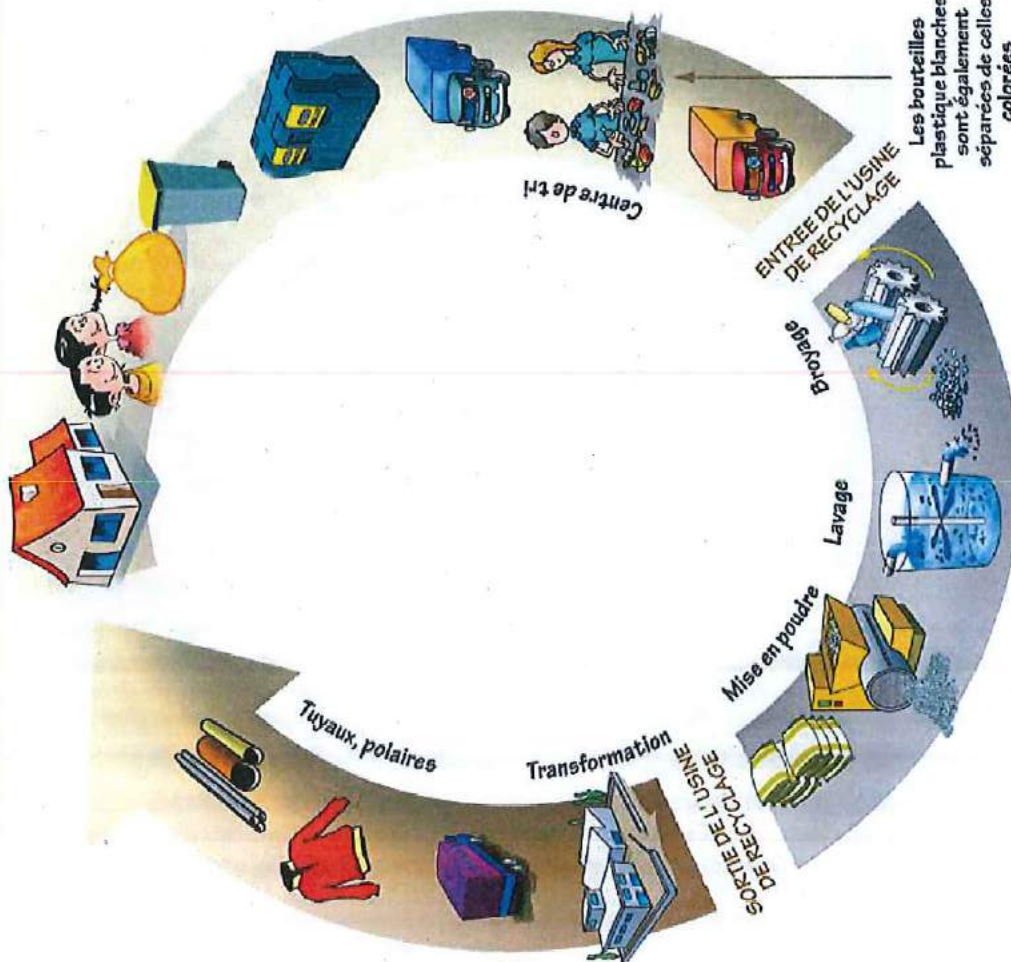
1 tonne d'acier fabriqué à partir d'acier recyclé,

- = 1 tonne de minerai de fer économisé,
- = 0,5 tonne de charbon économisé,
- = 9 mois de consommation énergétique d'un habitant,
- = 6 mois de consommation en eau d'un habitant.

1 tonne d'aluminium fabriqué à partir d'aluminium recyclé,

- = 2 tonnes de minerai de bauxite économisé,
- = 1 an de consommation énergétique d'un habitant,
- = 5 mois de consommation en eau d'un habitant.

# Résultats du tri : les flacons plastiques



	Tonnage trié en 2017	Soit par habitant
PET CLAIR	38,924 t	1,33 Kg
PET COLORE	38,150 t	1,31 Kg
PEHD	34,245 t	1,17 Kg

1 tonne de plastique fabriqué à partir de plastique recyclé,

= 500 kg de pétrole brut,

= 200 kg de gaz naturel

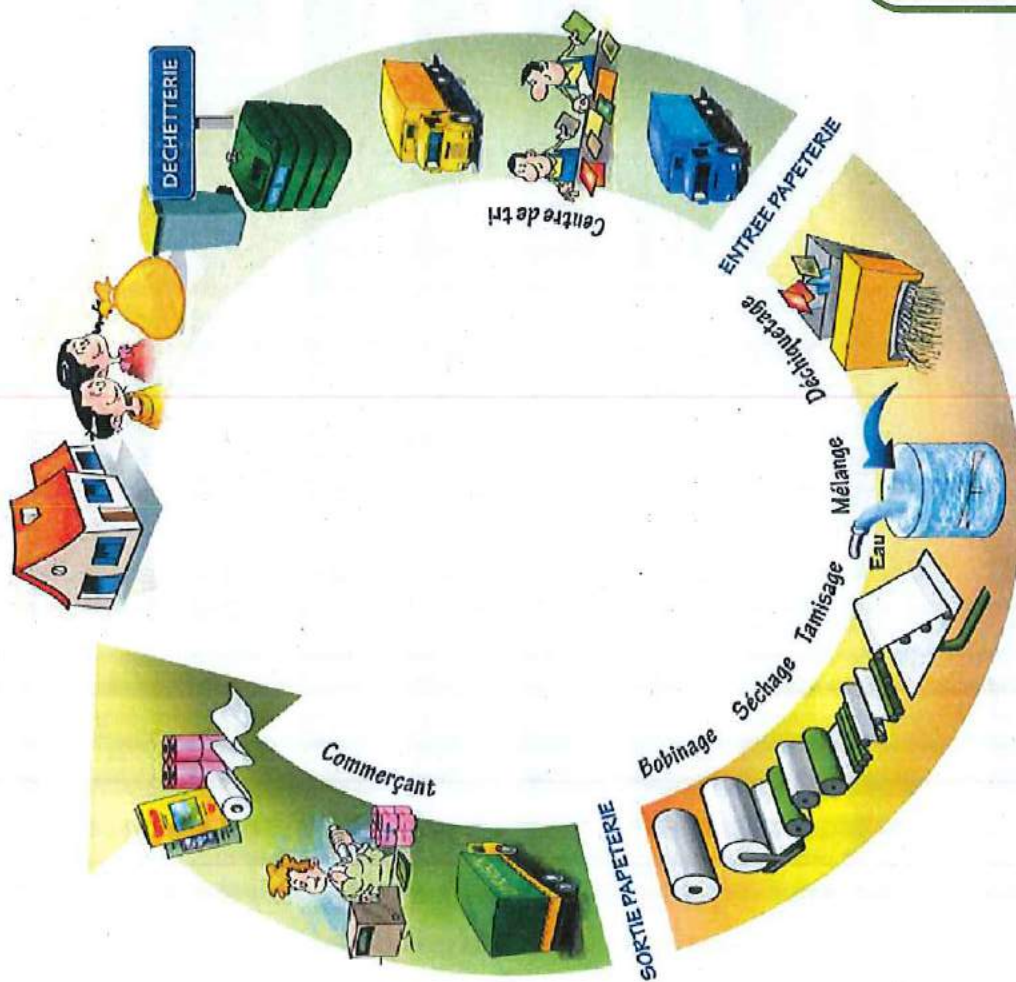
= équivalent 9 mois de consommation énergétique d'un habitant.

= limitation de 1,5 tonne les émissions de CO2 dans l'atmosphère (gaz à effet de serre).

24



# Résultats du tri : les papiers, cartonnages et briques alimentaires



	Tonnage trié en 2017	Soit par habitant
EMR	312,722 t	10,71 Kg
TETRA	22,422 t	0,77 Kg
JOURNAUX	934,952 t	32,03 Kg
Gros de magasin	92,270 t	3,16 Kg

1 tonne de papier fabriqué à partir de papier recyclé  
 = 4 m<sup>3</sup> de bois,  
 = 100 fois moins d'eau,  
 = 3 fois moins d'énergie.  
 Les fibres ne sont recyclables qu'une dizaine de fois

# Résultats du tri

en kg	janv.-17	févr.-17	mars-16	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17
<b>ACIER</b>												
Tonnages triés	3 278	3 181	3 879	3 706	3 904	2 806	2 795	2 952	3 331	2 354	3 263	2 549
Expéditions	0	0	5 419	0	0	0	0	24 040	0	0	0	0
Stocks en fin de mois	8 972	12 153	8 257	14 319	18 223	21 029	23 824	2 736	6 067	8 421	11 684	14 233
<b>ALU</b>												
Tonnages triés	533	404	684	525	421	580	515	615	757	726	524	629
Expéditions	0	0	0	0	0	0	5 231	0	0	0	1 997	0
Stocks en fin de mois	2 317	2 721	3 405	3 930	4 351	4 931	215	830	1 587	2 313	840	1 469
<b>EMR</b>												
Tonnages triés	23 041	20 194	27 698	19 096	24 254	25 746	24 074	26 493	29 599	28 266	33 404	30 857
Expéditions	70 760	21 920	0	0	73 400	34 350	24 280	21 140	36 800	23 660	33 400	46 637
Stocks en fin de mois	32 093	30 367	58 065	77 161	28 015	19 411	19 205	24 558	17 357	21 963	21 967	6 187
<b>Tétra</b>												
Tonnages triés	1 208	1 925	2 449	1 604	2 066	1 315	1 638	1 725	2 131	2 062	2 393	1 906
Expéditions	0	0	0	0	0	16 075	0	0	0	0	17 248	0
Stocks en fin de mois	15 603	17 528	19 977	21 581	23 647	8 887	10 525	12 250	14 381	16 443	1 588	3 494
<b>PET Foncé</b>												
Tonnages triés	1 586	2 852	3 373	2 931	3 678	3 009	3 300	3 123	3 276	3 021	3 931	4 070
Expéditions	12 847	0	0	0	9 097	0	0	0	0	13 468	0	0
Stocks en fin de mois	0	2 852	6 225	9 156	3 737	6 746	10 046	13 169	16 445	5 998	9 929	13 999
<b>PET Clair</b>												
Tonnages triés	3 571	3 470	4 199	2 418	3 642	2 646	3 540	2 585	3 937	3 578	2 368	2 970
Expéditions	6 000	5 000	0	0	0	13 962	0	9 364	0	0	4 320	0
Stocks en fin de mois	5 853	4 323	8 522	10 940	14 582	3 266	6 806	27	3 964	7 542	5 590	8 560
<b>PEHD</b>												
Tonnages triés	2 039	2 634	2 653	2 595	3 759	2 748	2 144	3 764	2 896	3 751	2 820	2 442
Expéditions	11 600	0	0	0	8 920	0	6 580	0	12 974	0	0	11 484
Stocks en fin de mois	7 297	9 931	12 584	15 179	10 018	12 766	8 330	12 094	2 016	5 767	8 587	-455
<b>JRM</b>												
Tonnages triés	80 785	69 318	91 291	69 476	85 461	72 360	68 976	76 825	83 525	77 948	81 658	77 329
<b>Refus</b>												
Tonnages triés	8 444	7 821	9 707	7 024	8 825	8 082	7 733	10 149	11 413	11 407	13 033	11 984

\*Le stock résiduel de 2016 n'est pas comptabilisé dans ce tableau, ce qui explique les stocks négatifs

Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

**SLOW**

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE



# Gestion de la déchèterie de Cestas-Canéjan

# Organisation du service

- horaire d'ouverture de la déchèterie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Canéjan	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	9h – 13h 14h – 18h	8h – 12h 13h – 18h	8h – 13h

# Modalités et lieux de traitement

Marché n° PS01-2013 période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 juillet 2017

Matières	Contenants	Exutoires
Cartons	Benne 30 m <sup>3</sup>	Centre de tri VEOLIA à Bègles
Ferrailles	Benne 30 m <sup>3</sup>	Centre de valorisation RIC Environnement à Bègles
Gravats Propres	Benne 10 m <sup>3</sup>	Valorisation locale
Tout Venant	Benne 30 m <sup>3</sup>	ISDND de Lapouyade via le centre de transfert de Pompignac
Déchets Verts	Benne 30 m <sup>3</sup>	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
Bois	Benne 30 m <sup>3</sup>	Centre de tri VEOLIA à Cadaujac
DMS (piles, batteries, peintures, médicaments)	Géobox	SIAP Bassens
Huile minérale	Borne	SEVIA SHRUU
Huile végétale	Borne	ECOGRAS
Verre	Borne	IPAQ à Vayres
DASRI	Armoire	PROCINER à Bassens

# Modalités et lieux de traitement

Marché n° PS01-2017 période du 3 juillet au 31 décembre 2017

Matières	Contenants	Exutoires
Cartons	Benne 30 m <sup>3</sup>	Centre de tri VEOLIA à Bègles
Ferrailles	Benne 30 m <sup>3</sup>	Centre de valorisation Derichbourg à Bègles
Gravats Propres	Benne 10 m <sup>3</sup>	FABRIMACO Mérignac
Tout Venant	Benne 30 m <sup>3</sup>	ISDND de Lapouyade via le centre de transfert de Guyenne Granulats
Déchets Verts	Benne 30 m <sup>3</sup>	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
Bois	Benne 30 m <sup>3</sup>	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
DMS (piles, batteries, peintures, médicaments)	Géobox	PENA St Jean d'Illic
Huile minérale	Borne	PENA St Jean d'Illic
Huile végétale	Borne	ECOGRAS
Verre	Borne	IPAQ à Vayres
DASRI	Armoire	PROCINER à Bassens

## Moyens engagés : effectif

- Pour le fonctionnement de la déchèterie, nous employons :
  - 2 agents d'accueil 7 jours par semaine
  - 2 chauffeurs 6 jours par semaine
  - 1 chauffeur packmat 6 jours par semaine
- Pour le nettoyage hebdomadaire, nous utilisons :
  - 2 personnes,
  - 1 chauffeur pour le déplacement des bennes,
  - 1 camion grue,

# Moyens engagés : matériel

- Les évacuations des déchets sont réalisées par les véhicules suivants :

Types de contenants	Véhicules utilisés
Bennes 10 à 30 m <sup>3</sup>	Camion ampliroll
Bornes à huile	Camion de pompage avec citerne
Borne à verre	Camion équipé de grue de levage hydraulique
DMS/DASRI	Camion équipé d'un hayon

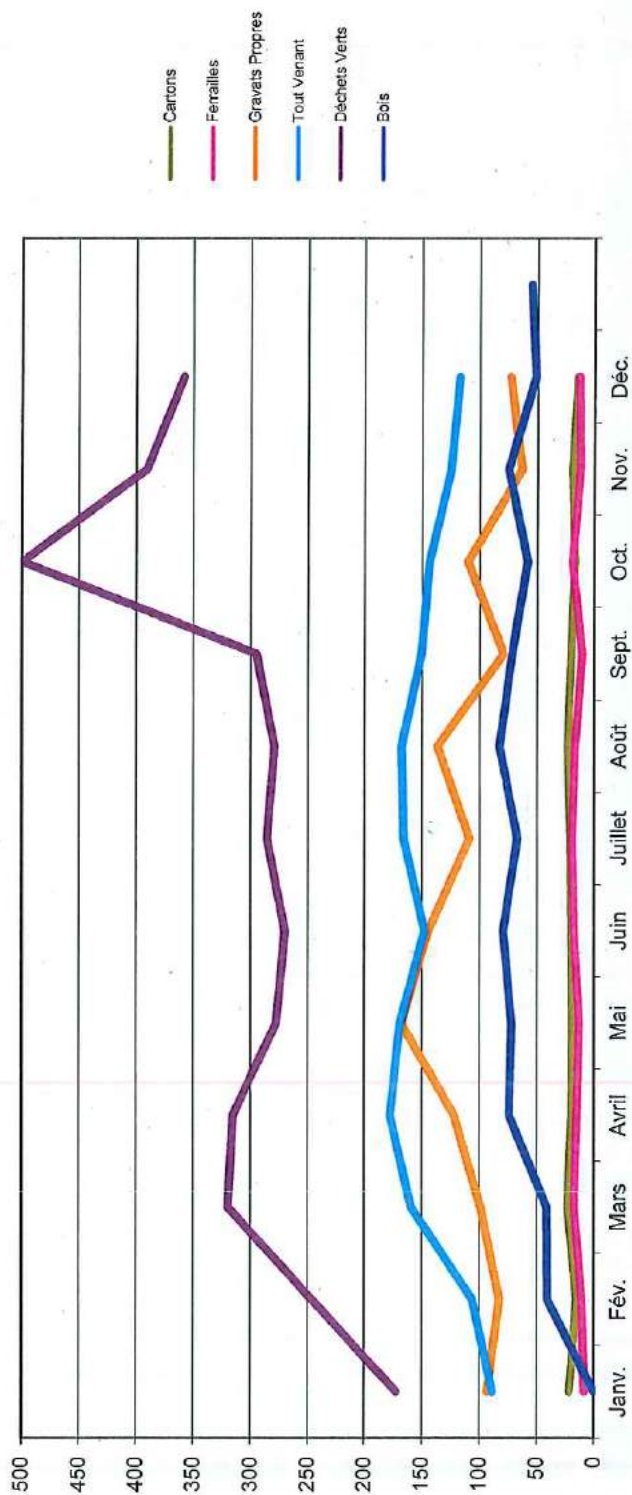


# Quantités de déchets acceptés en déchèterie

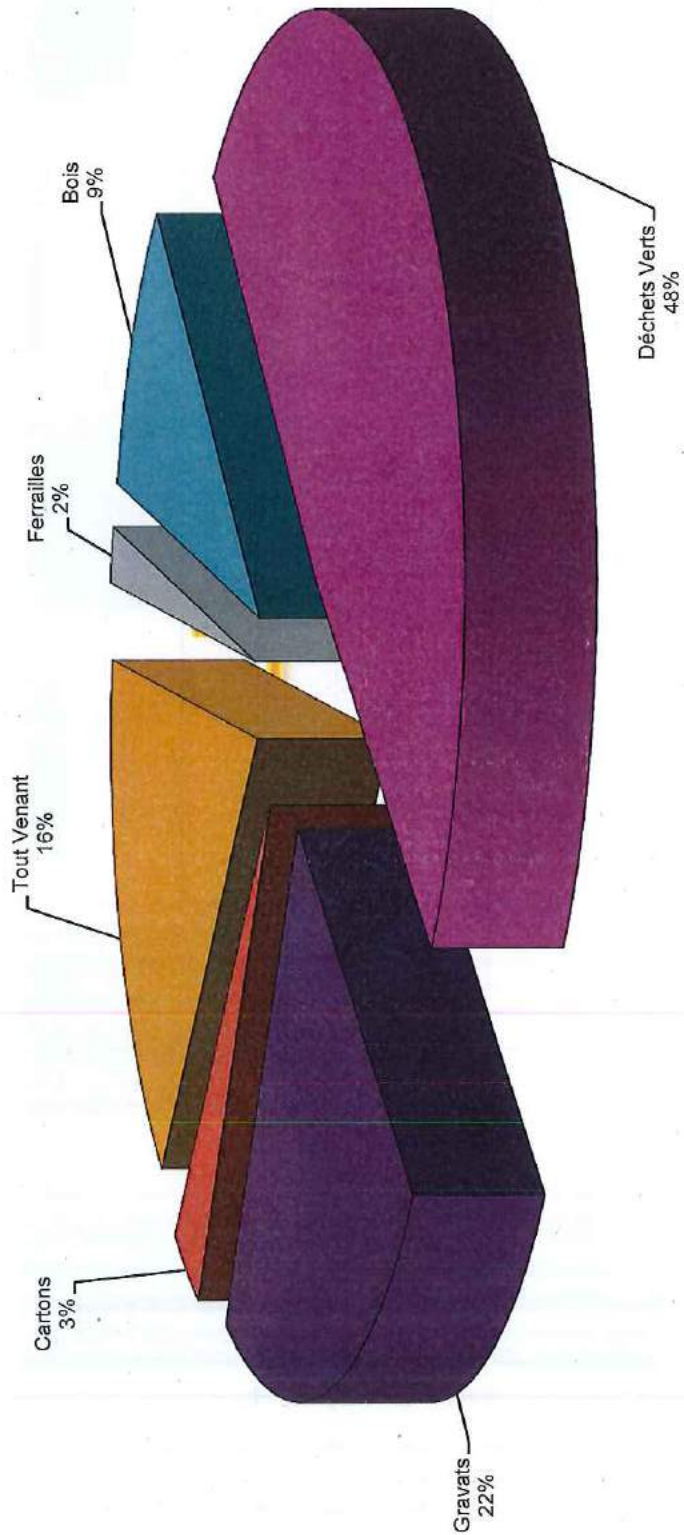
Matières	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Cartons	21,500	14,870	23,080	19,860	19,100	20,140	20,780	23,100	20,340	16,860	18,800	14,080	232,510
Ferrailles	7,960	10,260	17,000	14,840	12,840	17,140	19,160	16,280	10,160	19,040	11,880	12,480	169,040
Gravats Propres	93,100	82,620	98,680	122,000	167,760	144,500	108,460	136,560	79,300	110,300	63,140	73,240	1279,660
Tout Venant	88,840	105,980	159,100	177,580	168,930	147,700	166,000	167,900	150,560	143,840	125,100	117,340	1718,870
Déchets Verts	172,060	246,720	319,840	315,760	277,800	270,360	285,820	279,660	295,220	499,840	390,920	358,380	3712,380
Bois	40,820	41,440	74,160	72,060	79,540	67,180	83,060	71,800	58,480	74,820	51,500	55,220	770,080
DMS	0,392	0,093	0,686	0,483	0,469	0,257	0,796	0,5210	1,1860	0,6650	0,9810	0,8250	7,3560
huile minérale	-	-	-	-	-	-	1,080	0,540	0,5400	-	0,9000	0,9000	3,9600
huile végétale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0000
batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0000
piles	0,076	0,125	0,111	-	0,107	0,047	0,0470	0,082	-	0,1170	0,0970	0,0620	0,8710
verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0000
medicaments	0,025	-	0,048	0,005	0,019	0,008	0,0290	0,029	0,021	0,0210	0,0000	0,0310	0,2360
peinture	2,282	1,490	2,415	1,104	2,177	0,846	2,4180	2,865	2,550	2,3250	1,2480	0,7070	22,4270
DASRI	0,0121	-	0,0251	0,0101	0,0191	0,0100	0,0123	0,0384	0,0065	-	0,0359	0,0169	0,1874
<b>TOTAL</b>	<b>427,0671</b>	<b>503,5980</b>	<b>695,1461</b>	<b>723,7021</b>	<b>728,7611</b>	<b>668,1880</b>	<b>687,6623</b>	<b>699,3754</b>	<b>618,3635</b>	<b>867,8290</b>	<b>664,6019</b>	<b>633,2829</b>	<b>7917,5774</b>

# Evolution mensuelle des déchets

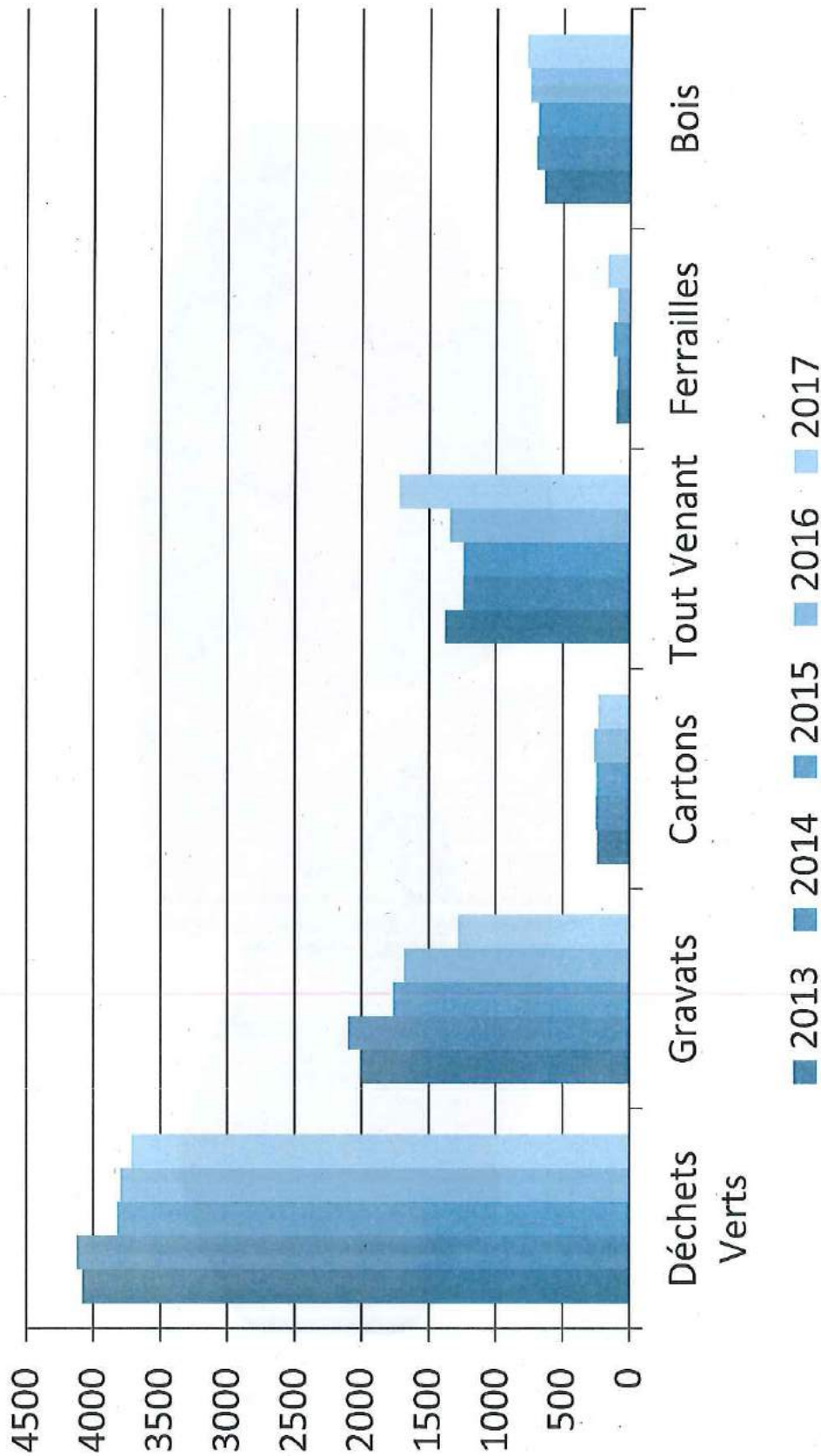
Evolution mensuelle des tonnages



# Répartition par flux



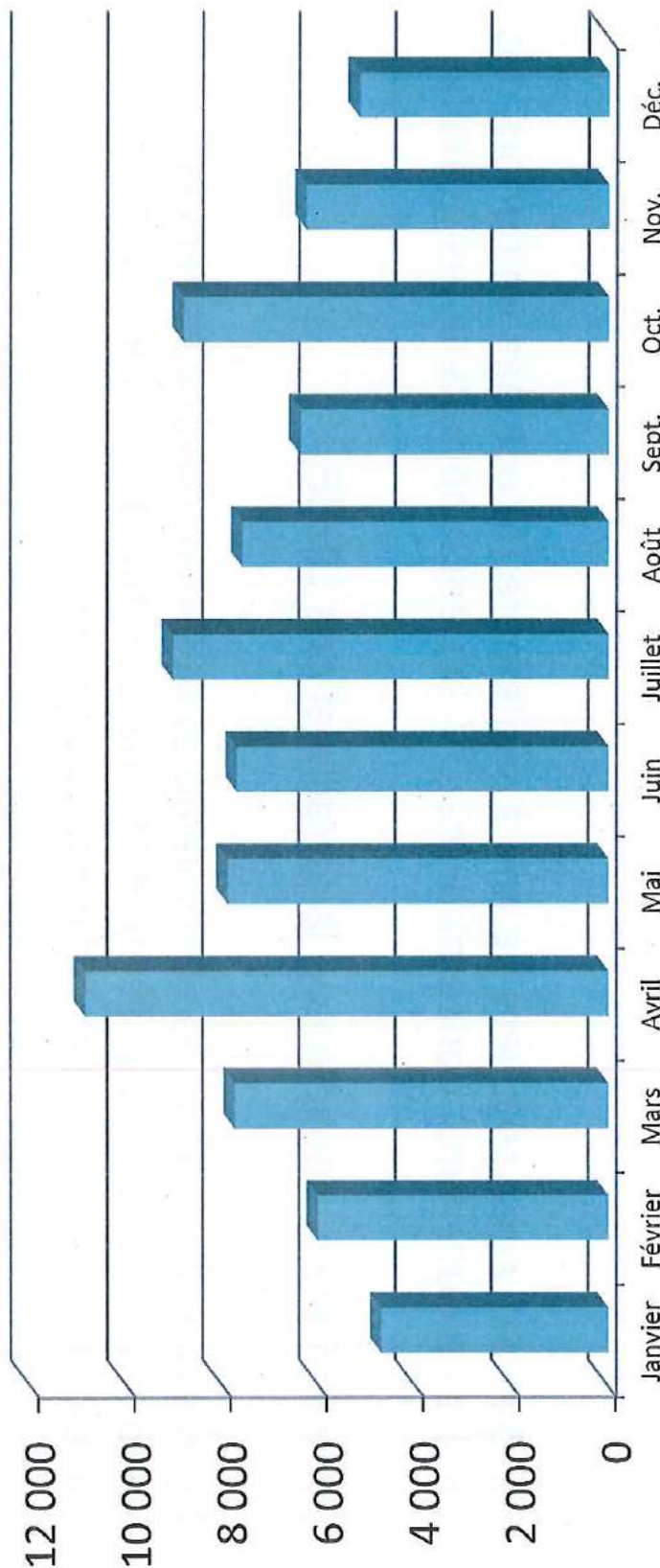
# Evolution des tonnages pour les principaux flux réceptionnés



# Fréquentation de la déchèterie (nbr de passage)

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
4 714	6 026	7 754	10 863	7 892	7 703	9 029	7 593	6 389	8 808	6 274	5 169	88 214

## Fréquentation de la déchèterie en 2017



# Dégradations constatées

- Dépôts sauvages réguliers de juin à septembre (effectuées en dehors des horaires d'ouverture) concernant les DV, les encombrants et les gravats
- Effraction et vol quotidien de la ferraille et des DEEE
- Aggravation des actes de vandalisme et des intimidations envers le personnel d'accueil : pénétration de groupes avant la fermeture de la déchèterie, menaces, dégradations quotidiennes.
- Clôture latérale + clôture entre les portails détruites.

# Rapport d'incidents

10-janv.-17	clôture arraché coté usager
4-févr.-17	fermeture du site aux usagers (intempéries)
21-févr.-17	Des gens du voyage ont été vus par le chauffeur du Packmat à 18h40. Véhicule SAFRANE immatriculé BF 257 HX. Personnes au physique imposant. Un autre véhicule a été aperçu (type trafic bleu ciel)
7-mars-17	Dégradation clôture
13-mars-17	dépôt sauvagé devant portail
14-mars-17	Fouille D3E + mauvais tri dans PALL BOX. Prestaire dans l'impossibilité de récupérer les Pall Box.
14-mars-17	grille D3E arrachée
19-mars-17	portail entrée VL forcé
21-mars-17	FouilleD3E + FERRAILLE. TOUT VENANT dans DV => validation client pour déclassement
30-mars-17	EXPRESS blanc positionné à l'entrée du site en dehors des heures d'ouverture DK 738 ZG =>coordonnées transmises gendarmerie.. Pas d'action supplémentaire possible
1-avr.-17	intrusion quotidienne déchèterie vol ferraille + fouilles D3E
6-avr.-17	Intervention gendarmerie 18H00 pour interpellation gens du voyage... (en vain)
27-avr.-17	DMS commandé le 21/04. => passage programmé le 04-05
28-avr.-17	GEOBOX PEINTURES archi pleins (commande le 21-04) passage programmé le 04-05 => Apport des DMS refusés auprès des usagers
28-avr.-17	grilles D3E renversées (machines au sol, ...) 45 mn nettoyage
2-mai-17	Effraction. Fenêtre du local cassée + vol du souffleur thermique. => la police municipale est informé
2-mai-17	bureau vandalisé
4-mai-17	usager voulant entrer en force sur le site a été recalé par agents sur place (immat DE 393 WQ)
5-mai-17	Altercation avec un usager forçant le passage coté poids lourd (arrivant à 18H00). Mir PHILIPPE LAROC. Veut déposer une main courante pour menace de séquestration dans la déchèterie. Accès aux bennes refusé => demande de dépôt de plainte
17-mai-17	dépôt sauvagé
28-mai-17	dépôt sauvagé
1-juin-17	feuilles quotidiennes + local D3E fouillé tous les jours
30-juin-17	usager renvoyé (fourgon n'ayant pas de dérogation municipale) BX 658 QK. A souhaité déposer ses déchets à l'entrée du site.
1-juil.-17	usager mécontent de ne pas pouvoir récupérer pots de peintures (BQ-089-LH)
2-juil.-17	dépôt sauvagé
7-juil.-17	maaise personne nonagenaire (insolation). Pompiers contactés. CCM informé (mail). Faute de retours et déplacement des pompiers, cet individu a regagné son domicile par ses propres moyens
15-juil.-17	Usager sans justificatif et dérogation possédant un véhicule d'1m90 souhaitait passer. Ce dernier soi disant travaillait à la mairie de Cestas. Véhicule immat: AK684BB
1-août-17	vols FERRAILLES + feuilles quotidiennes D3E TV FERRAILLE
1-sept.-17	vols FERRAILLES + feuilles quotidiennes D3E TV FERRAILLE
19-sept.-17	dépôt sauvagé entrée du site
1-oct.-17	vols FERRAILLES + feuilles quotidiennes D3E TV FERRAILLE
22-oct.-17	Porte D3E arrachée. Accès interdit aux usagers
28-oct.-17	Incendie benne TOUT VENANT. Pompiers + CDC prévenus. Fermeture de la déchèterie aux usagers de 18h15 à 17h30

# Accident sur les déchèteries

- CDC Jalle eau Bourde : un départ de feu dans une benne de tout venant.  
=> Intervention des pompiers et évacuation immédiate de la déchèterie.  
Environ 1 heure de fermeture,
- CDC Jalle eau Bourde : un accident du travail sur la déchèterie.  
=> L'agent d'accueil s'est ouvert la main en aidant un usager à sortir un four de son coffre



Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018

**SLOW**

ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE

Fin



Envoyé en préfecture le 24/09/2018

Reçu en préfecture le 24/09/2018

Affiché le 24/09/2018



ID : 033-243301165-20180918-4\_0009-DE